

REDACTION ET  
ADMINISTRATION  
38, Avenue de Pérolles

TELEPHONES  
Rédactions : 13.09  
Abonnements : 8.79  
Compte post. Ha 54

PRIX DES ABONNEMENTS :  
1 m. 3 m. 6 m. 12 m.  
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—  
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES  
PUBLICITAS S. A.  
Fribourg  
Rue de Romont, 2  
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES  
Le millimètre sur une colonne  
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.  
Etranger 12 ct. — Récl 25 ct.

## NOUVELLES DU JOUR

### Le nouveau cabinet espagnol et M. Gil Roblès. Le projet d'augmentation de la flotte allemande. Les Etats-Unis et la Société des nations.

A Madrid, M. Lerroux a réussi à former hier, mercredi, un cabinet minoritaire, qui comprend les personnalités suivantes :

Présidence du Conseil : M. Lerroux (radical) ; guerre : général Masquet (actuellement chef d'état-major de l'armée) ; affaires étrangères : M. Rocha (radical) ; finances : M. Alfredo Zabala (indépendant, actuellement gouverneur de la Banque d'Espagne) ; commerce et industrie : M. Marraco (radical) ; communications : M. Jalon (radical) ; Intérieur : M. Portella Valladares (n'appartient à aucun parti) ; agriculture : M. Juan José Benayras (progressiste) ; justice : M. Vicente Cantos (radical) ; Travail : M. Vaquero (radical) ; Instruction publique : M. Prieto Bances (sans parti) ; travaux publics : M. Guerra del Rio (radical) ; marine : l'amiral Javier de Salas (actuellement chef d'état-major général de la marine).

Il y a donc sept radicaux, un indépendant, un progressiste, un général, un amiral et deux personnes n'appartenant pas à un parti politique. Des treize membres du cabinet, six seulement sont députés : MM. Lerroux, Rocha, Cantos, Guerra del Rio, Vaquero et Marraco.

La situation est donc telle que nous l'avions prévu hier. M. Lerroux s'est finalement passé du concours des partis de droite, et notamment du parti populaire agrarien de M. Gil Roblès ; ce parti, qui forme le groupe le plus nombreux de la Chambre (40 sièges de plus que le parti radical), réclamait, dit-on, à défaut de la présidence du Conseil, plusieurs portefeuilles importants, dont ceux de la guerre et de l'Intérieur.

En principe, le gouvernement, qui représente seulement 90 voix au Parlement, sur 450 députés, aurait été battu sans discussion, s'il s'était présenté devant les Cortès. Mais le cas a été prévu. Les séances de la Chambre ont été suspendues pour un mois, comme le permet la constitution.

Le parti populaire agrarien part naturellement en guerre contre le gouvernement et surtout contre le président de la République, M. Alcalá Zamora. M. Gil Roblès a fait à un journal de Madrid les déclarations suivantes : « J'ai donné des ordres à tous les députés de mon groupe pour qu'ils commencent leur campagne électorale dans toutes les provinces d'Espagne. Le président de la République oppose un veto non seulement à ce que je gouverne, mais même à ce que j'entre au gouvernement avec le portefeuille de la guerre. Je me considère délié de toute promesse et j'affirme que le gouvernement formé par M. Lerroux sera un gouvernement de trente jours. » M. Gil Roblès a ajouté qu'on ne devait pas voir dans son attitude une attaque contre M. Lerroux, qu'il estime et avec lequel il était toujours disposé à collaborer.

Les mesures adoptées par M. Gil Roblès ne sauraient être plus nettes. On ne pense pas qu'il revienne en arrière. Dans un mois, les populaires agrariens, appuyés par les autres partis de droite, devraient, en principe, renverser le cabinet Lerroux, à moins que les gauches ne soutiennent celui-ci.

Hier soir, le maire de Madrid a fait savoir au président du Conseil que tous les conseillers municipaux populaires agrariens avaient donné leur démission. On apprend, par ailleurs, que les conseillers municipaux et députés provinciaux populaires agrariens auraient donné leur démission dans toute l'Espagne. Ce serait encore une des mesures adoptées par Gil Roblès pour protester contre l'exclusive dont il est victime de la part de M. Alcalá Zamora.

\*\*

Le Daily Telegraph, de Londres, a annoncé hier, mercredi, que l'Allemagne serait très probablement invitée à siéger à la conférence navale qui doit se tenir en 1936.

On estime, écrit le journal britannique,

que les événements de ces derniers temps ont rendu essentielle une participation de l'Allemagne à tout pacte de désarmement naval et, selon des informations dignes de foi, les cercles maritimes officiels du Japon, des Etats-Unis et d'Angleterre désirent qu'il en soit ainsi.

« Une renaissance navale de l'Allemagne selon un plan de grande envergure est, on le sait, imminente. Le Reich exige au minimum la parité avec la France. Le nouveau programme de constructions maritimes de l'Allemagne peut maintenant être révélé d'un moment à l'autre. Selon les cercles bien informés, il comprendrait des cuirassés et des croiseurs de grandes dimensions (au lieu des modèles « de poche » construits jusqu'ici), des navires porte-avions et des sous-marins. »

M. Swanson, secrétaire (ministre) de la marine américaine, a aussi déclaré que l'Allemagne devrait participer à la prochaine conférence navale. Selon M. Swanson, l'intention de l'Allemagne d'avoir une marine de 450,000 tonnes n'inquiète pas les Etats-Unis.

M. Swanson a également annoncé que l'amiral Frank Upham, commandant de la flotte du Pacifique, s'arrêtera à Yokohama, à bord du nouveau croiseur de 10,000 tonnes, l'Augusta, le 3 mai prochain, le jour même où la flotte américaine du Pacifique commencera ses grandes manœuvres. M. Swanson est convaincu que cette visite d'amitié dissipera les appréhensions que ces manœuvres pourraient provoquer au Japon.

Mais, en Angleterre, l'opinion des cercles maritimes sur la participation de l'Allemagne à la conférence de 1936 ne paraît pas être partagée par le cabinet britannique. Celui-ci est, en effet, d'avis qu'il serait préférable de voir les cinq puissances qui ont pris part aux conversations de Londres en 1930 (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Japon, France et Italie) commencer par se mettre d'accord sur les principales questions qui ont déjà fait l'objet de négociations entre elles, et de réunir ensuite, en une seconde conférence, les autres pays qui, comme l'Allemagne, ont acquis une puissance navale suffisamment forte pour justifier leur participation à des conversations destinées à régler le statut des armements navals.

\*\*

Nous avons montré, naguère, que les auteurs de la constitution des Etats-Unis avaient eu l'intention très nette de réduire au minimum la participation de leur pays aux affaires mondiales.

C'est donc sans grand espoir qu'il convient de considérer les efforts qui continuent à être faits par de nombreuses associations pour déterminer les Etats-Unis à entrer dans la Société des nations ou même à annuler les dettes de guerre. L'opinion publique ne s'intéresse pas suffisamment aux questions de politique étrangère, pour demander l'abolition de la majorité des deux tiers qui nécessiterait une révision de la constitution, et tant que la constitution ne sera pas révisée, le sort des traités et des conventions conclus par le gouvernement des Etats-Unis sera toujours incertain.

On ne peut dire cependant que les questions de politique étrangère laissent indifférents tous les Américains. Une enquête qui se poursuit en ce moment dans les universités des Etats-Unis donne à ce sujet des indications curieuses. Sur plus de 64,000 étudiants américains consultés, 32,000 se sont déclarés en faveur de la Société des nations ; 44,000, cependant, ont affirmé que, dans le cas d'une nouvelle guerre mondiale, les Etats-Unis devraient rester en dehors du conflit.

Mais les pacifistes intégraux, ceux qui ne veulent plus qu'on parle de défense nationale, ne constituent qu'une très faible minorité parmi la jeunesse des écoles.

Bien que les associations pacifistes soient nombreuses, que l'armée permanente soit réduite à un minimum et qu'aucun danger extérieur ne menace les Etats-Unis, 25,000 étudiants désirent voir leur pays doté d'une flotte et d'une aviation supérieures à celles de tout autre pays.

Il convient enfin de noter que 228 institutions d'instruction supérieure donnent des cours de préparation militaire, dans lesquels sont inscrits 117,000 étudiants.

### Une candidature d'union fribourgeoise

L'élection du successeur de M. Emile Savoy au gouvernement de Fribourg se fera, le 7 avril, dans les conditions les plus heureuses qu'on pût souhaiter. Le peuple fribourgeois n'a pas eu à chercher laborieusement un candidat ni à faire un choix épineux entre d'embarrassantes compétitions. La voix publique a désigné, dès le premier moment, l'homme que le poste et les circonstances réclamaient. Le comité du parti conservateur n'a eu qu'à donner une consécration officielle à cette désignation. L'assemblée des délégués du parti lui a donné sa sanction d'un mouvement unanime. Les vœux régionaux légitimes qui, en toute autre occurrence, se seraient manifestés non sans vigueur et ténacité se sont d'emblée effacés en faveur du nom qui répondait si providentiellement à l'attente générale.

M. le notaire Quartenoud sera dimanche le candidat de tous les Fribourgeois, campagnards et citadins, sans distinction de catégorie sociale, d'appartenance régionale et de langue. La population campagnarde le regarde, sans doute, comme un des siens et lui a donné dès longtemps sa faveur et sa confiance. Mais il n'y a pas eu besoin que la campagne apprit à la ville la valeur de M. le notaire Quartenoud et sa pleine qualification pour le poste qu'il s'agit d'occuper. L'opinion publique citadine, observatrice quotidienne des actes de M. Quartenoud, était fixée là-dessus.

Il y a plus de dix ans que M. Maxime Quartenoud, — après d'excellentes études juridiques couronnées par l'examen d'Etat, si sévère chez nous, à la différence d'autres cantons où le brevet de notaire ou d'avocat s'obtient facilement, — s'établit à Fribourg comme notaire. Ce fut le 23 août 1924 que le Conseil d'Etat lui assigna son cantonnement. M. Quartenoud, grâce aux liens étroits qu'il avait avec la campagne, surtout sur la rive droite de la Sarine, grâce aussi à ses amitiés de jeunesse, à son affabilité et à la simplicité de ses manières, étendit rapidement le cercle de sa clientèle, qui trouvait en lui un bon connaisseur des lois, un esprit pondéré et sagace, un conseiller éclairé et prudent.

Au reste, deux ans déjà avant qu'il ouvrit son étude de notaire, les capacités juridiques de M. Quartenoud l'avaient fait choisir par le Collège électoral (Tribunal cantonal et Conseil d'Etat réunis), comme juge au Tribunal de la Sarine. C'était le 25 février 1922.

Et deux ans après son établissement notarial, M. Quartenoud fit son entrée dans la vie politique comme député au Grand Conseil. Il fut élu comme représentant du district de la Sarine le 5 décembre 1926.

M. le notaire Quartenoud a donc déjà, bien qu'il appartienne à la jeune génération, une expérience assez longue des affaires publiques pour qu'on puisse faire pleinement crédit à sa maturité de jugement dans les hautes et difficiles fonctions auxquelles il va être appelé. Il ne lui a rien manqué de ce qui sert à former un homme : ni les rudes leçons d'une jeunesse laborieuse et sévère, ni les grandes épreuves de la vie. On sait que son foyer, qu'embellissait une riche couronne d'enfants, fut dévasté par la mort prématurée de celle qui en était l'âme. Aussi la bonté, le désir généreux de consoler et d'aider sont-ils des traits distinctifs de son caractère. M. le notaire Quartenoud est porté d'instinct vers ceux qui peinent. Dans les fonctions de chef de l'Intérieur et de l'Agriculture, il n'aura que trop l'occasion de donner essor à ses qualités de cœur. Les épreuves de notre population campagnarde et les multiples formes de misère qui ressortissent au service de l'assistance et du chômage offriront à son zèle un champ où il ne risque pas de s'épuiser.

On sait que le conseiller d'Etat chef de l'Intérieur a également dans son ressort l'industrie et le commerce. On peut être assuré qu'il leur vouera une sollicitude aussi éclairée qu'aux autres catégories de ses administrés.

Enfin, le Directeur de l'Intérieur, de par l'au-

torité qu'il a sur les préfets, est particulièrement responsable de la marche politique du pays. C'est la persuasion générale que M. Quartenoud portera cette responsabilité avec fermeté et clairvoyance. La direction de l'esprit public exige, en ces temps difficiles, des dons exceptionnels. Il faut sentir avec le peuple et cependant ne pas se laisser entraîner par cette sympathie à des complaisances inconsidérées, mais savoir retenir ou ramener dans la voie droite les courants qui risqueraient de s'égarer. Le futur conseiller d'Etat nous paraît avoir toutes les qualités qu'il faut pour remplir cette tâche de guide affectueux mais éclairé de l'opinion publique et c'est pourquoi nous ne croyons pouvoir mieux caractériser sa candidature qu'en l'appelant une candidature d'union fribourgeoise.

### La Belgique devant l'inconnu

Bruxelles, 2 avril.

Dans des lettres précédentes, j'ai plusieurs fois signalé que les trois grands partis belges, catholique, libéral et socialiste, ne sont pas séparés par des cloisons étanches. Le parti libéral pourrait encore être considéré comme le plus hermétique des trois, en ce sens qu'il se retranche dans ses deux positions essentielles : l'anticléricalisme et le conservatisme bourgeois en matière économique. En revanche, j'ai montré que, entre le parti catholique et le parti socialiste, il se produit des infiltrations qui peuvent les rapprocher l'un de l'autre. C'est surtout le cas en ce qui concerne la gauche du parti catholique, les démocrates chrétiens, et ceux des socialistes qui ont cessé d'être doctrinaires, c'est-à-dire de suivre les « vieilles barbes » du parti.

Ce rapprochement a même eu parfois pour conséquence que les socialistes ont mis une certaine coquetterie à atténuer l'anticléricalisme des libéraux. Il y a plusieurs années, sous un gouvernement tripartite, j'ai signalé que, dans une localité minière de la Wallonie, la maison du peuple socialiste avait pavé à l'occasion d'une fête religieuse, comme pour manifester sa bienveillance à l'égard des catholiques.

Si l'on voulait tirer la moralité de la crise qui vient d'avoir lieu, on pourrait dire que le nouveau gouvernement, présidé par un jeune catholique, M. Van Zeeland, représente, aussi bien en ce qui concerne sa composition que son programme, une conjonction entre les démocrates chrétiens et les socialistes, comme, d'autre part, le triomphe des « jeunes » sur leurs aînés.

Cela explique les appréciations diverses et, en apparence, contradictoires, qu'on a émises sur le nouveau ministère et sur son programme. D'après les uns, ce programme s'inspirerait du « plan de travail » de M. De Man, lequel est socialiste novateur et fait partie du nouveau ministère. Ils trouvent cela naturel de la part d'un gouvernement qui comprend cinq socialistes. D'après d'autres, le programme de M. Van Zeeland s'inspirerait surtout des encycloques de Pie XI. D'autres encore y voient du corporatisme fasciste.

D'une manière générale, on trouve qu'il s'agit de quelque chose de si nouveau, qu'on va même jusqu'à employer le mot de « révolution ». D'autre part, comme on se demande à quoi aboutira ce nouveau cours, on parle volontiers d'un saut dans l'inconnu.

On rappelle, en ce qui concerne les idées « révolutionnaires » de M. Van Zeeland, le livre qu'il a publié naguère sous ce titre : *Regards sur l'Europe, 1932*. Il y résumait ainsi ses idées : « Voici donc l'ordre logique dans lequel nous voyons se dérouler les mesures à prendre tout en reconnaissant et en proclamant que ces mesures constituent un ensemble et qu'elles ne peuvent sortir leurs effets que si elles s'appuient les unes sur les autres : suppression des entraves au commerce ; libération et réorganisation des mouvements et des transferts de capitaux ; et enfin rétablissement d'un étalon monétaire international. »

M. Van Zeeland concluait ainsi :

« Devant un programme aussi vaste et aussi sévère, on ne peut se défendre d'un sentiment d'inquiétude. Tant de fois ces conseils ont été donnés ; tant de fois on a essayé de les suivre. Réussira-t-on mieux cette fois-ci ? Il suffirait de le vouloir. »

Il semble bien que le nouveau premier-ministre « le veut ». Mais il ne saurait être surpris qu'on ne puisse se défendre d'un sentiment d'inquiétude. En fait, une partie importante de l'opinion est inquiète devant l'inconnu qui se présente à elle.

Ce qui augmente cette inquiétude, c'est que, d'après des bruits qui courent, le gouvernement

aurait eu en vue de sauver, par la dévaluation de la monnaie, des établissements financiers qui se trouveraient dans l'embarras.

Enfin, d'aucuns se défient de l'« américanisme » de M. Van Zeeland. Il a été aux Etats-Unis et passe pour un admirateur de M. Roosevelt et de ses méthodes. Or, fait-on remarquer, l'expérience Roosevelt n'a pas encore produit tous ses effets, de sorte qu'on ne peut pas encore la juger. D'autre part, il n'est pas certain que ce qui conviendrait aux Etats-Unis conviendrait forcément à la Belgique.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que l'opposition ait été assez forte dans les deux Chambres du Parlement et, chose assez curieuse, à la Chambre des représentants plus encore qu'au Sénat. Cela prouve que le Sénat est de bon caractère, puisqu'il n'a pas pris en mauvaise part qu'on l'eût exclu du nouveau ministère. Cela prouve aussi qu'il n'est pas forcément d'esprit « réactionnaire ». Du reste, les deux Chambres étant désormais issues du même régime électoral, il n'y a plus de raison pour qu'elles diffèrent beaucoup l'une de l'autre.

Le gouvernement demandait au Parlement d'approuver son plan monétaire, c'est-à-dire la dévaluation du belga; puis de proroger les pouvoirs spéciaux; enfin, de lui accorder sa confiance.

En ce qui concerne ce dernier point, M. Van Zeeland avait prévenu qu'il ne conserverait le pouvoir que s'il obtenait la confiance de tous les groupes, et une majorité suffisante.

Des discours très éloquents ont été prononcés de part et d'autre. L'opposition à la politique gouvernementale a été représentée, à la Chambre, surtout par M. Henri Jaspar, un des chefs les plus en vue de l'aile conservatrice du parti catholique. L'opposition soutenait qu'on pouvait faire face à la situation sans recourir à la dévaluation de la monnaie. D'autre part, elle représentait cette dévaluation comme une mesure inique, spoliatrice même, à l'égard des épargnants.

Mais une sorte de vent de panique régnait et l'on s'est raccroché à la politique gouvernementale comme à une planche de salut.

À la Chambre, le ministère a obtenu 107 voix de majorité contre 54 et 12 abstentions. Ce résultat ne lui parut d'abord pas très favorable. Car, parmi les catholiques, il y avait eu 31 voix pour lui, 31 contre et 9 abstentions. Parmi les libéraux, 10 avaient voté pour lui et 12 contre. Sa majorité était donc composée surtout des socialistes. C'est pourquoi le bruit courait déjà qu'il ne resterait pas au pouvoir. Mais le vote du Sénat lui a été plus favorable. Il y a obtenu une majorité de 110 voix contre 20 et 19 abstentions.

Les « pouvoirs spéciaux », qui sont presque des pleins pouvoirs, sont prorogés jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1936. D'autre part, le belga est dévalué, non pas de 25 %, comme on l'avait d'abord annoncé, mais de 28 %.

M. Van Zeeland a adressé au pays un appel pressant pour l'exhorter au calme et à la confiance. Il lui dit que le gouvernement agira contre les agitateurs et les exploités qui voudraient provoquer une hausse des prix. Cela n'a pas empêché le public de se précipiter dans les magasins pour y faire des emplettes en prévision d'une hausse possible. On attend la suite.

A. E.

## L'Autriche réclame à nouveau l'égalité de droits en matière d'armements

Vienne, 4 avril.

Un conseil des ministres s'est tenu hier, mercredi, après midi, sous la présidence du chancelier. La réunion ministérielle, outre diverses affaires courantes, a porté sur la question de l'extension du système de la défense nationale du pays.

À l'unanimité, le Conseil a émis l'avis que l'octroi d'une égalité complète de droits en matière d'armements était chose naturelle et a décidé, en conséquence, de préparer immédiatement les démarches nécessaires.

Il y a quelque temps, l'Autriche avait déjà réclamé devant la commission générale de la conférence du désarmement « une égalité négative de droits ». Aucune suite ne fut momentanément donnée à cette revendication. Le gouvernement autrichien s'efforcera d'obtenir satisfaction dans ce domaine, d'entente avec les Etats signataires du traité de Saint-Germain.

On assure que la démarche autrichienne sera faite à bref délai.

## LES COMMUNISTES CHINOIS

Hong-Kong, 3 avril.

À la suite d'une défaite qu'ils ont infligée au maréchal Tchang Kai Chek, à Kouï Tchéou, les troupes rouges avancent sur Kouei Yang, que le maréchal s'apprête à évacuer.

## Nouvelles diverses

Un journal de Paris lance la nouvelle qu'on serait dans le cas de rappeler le général Weygand au poste de généralissime.

Le Sénat belge a autorisé la Société nationale des chemins de fer belges à contracter en France un emprunt de 812 millions.

À Washington, le département d'Etat a rédigé une note acceptant les propositions de l'Argentine et du Chili en vue de la liquidation du conflit de la Bolivie et du Paraguay.

## Les entretiens de Varsovie

Varsovie, 3 avril.

La dernière conversation entre MM. Beck et Eden a essentiellement porté sur les problèmes qui intéressent directement la Grande-Bretagne et la Pologne. Le resserrement des relations économiques entre les deux pays a fait l'objet d'un long échange de vues.

En ce qui concerne le problème politique, aucune modification sensible n'est intervenue.

Les milieux polonais affichent un optimisme sans réserve. Ils soulignent que les Anglais semblent avoir parfaitement compris les conditions particulières auxquelles la Pologne se trouve soumise à cause de sa situation géographique, de ses obligations et de son passé.

Ils précisent, d'ailleurs, que le maréchal Pilsoudski et le colonel Beck ont eu pour préoccupation essentielle de convaincre leurs interlocuteurs que l'opposition de la Pologne à la clause d'assistance mutuelle dans le pacte de l'est provenait, non pas d'une dépendance de Varsovie par rapport à Berlin, mais de considérations inspirées de l'intérêt polonais.

Varsovie, 3 avril.

On publie le communiqué officiel suivant sur la visite de M. Eden à Varsovie :

Durant son séjour à Varsovie, M. Eden, lord du sceau privé, a été reçu par le président de la république et par le maréchal Pilsoudski. En outre, M. Eden a eu plusieurs entretiens avec M. Beck, ministre polonais des affaires étrangères. M. Eden a informé M. Beck du cours des entretiens que les ministres britanniques ont eu dernièrement à Berlin et à Moscou sur la base des directives établies par le communiqué londonien du 3 février.

Au cours des entretiens avec M. Eden, poursuivis dans une atmosphère sincère et amicale, M. Beck a informé M. Eden des vues du gouvernement polonais sur les questions comprises dans le communiqué et sur la situation internationale générale.

Les deux ministres ont été d'accord pour reconnaître que leurs échanges de vues d'un caractère d'information ont répondu au but et ont souligné l'opportunité du maintien d'un contact étroit en relation avec le développement ultérieur de la situation politique de l'Europe.

## M. EDEN EN ROUTE POUR PRAGUE

Varsovie, 3 avril.

M. Eden et les fonctionnaires qui l'accompagnent sont partis à 17 h. à destination de Prague. Ils ont été salués à la gare par M. Beck, ministre des affaires étrangères; M. Szembeck, vice-ministre; M. Raczynski, ambassadeur de Pologne à Londres, et le personnel de l'ambassade britannique.

## L'Angleterre se borne à donner des conseils

Londres, 3 avril.

Les ministres anglais ont tenu leur conseil hebdomadaire au cours duquel ils ont étudié les rapports reçus de M. Eden sur ses conversations de Moscou. Un rapport plus complet sur ces entretiens ainsi que sur les pourparlers de Varsovie et de Prague sera fait par M. Eden dès son retour.

Dans les milieux officiels, on se refuse encore à indiquer ou comment les résultats du voyage. On tient toutefois à insister une fois de plus sur le fait qu'aucune solution du problème de la stabilité en Europe orientale ne doit impliquer de nouveaux engagements pour la Grande-Bretagne : la contribution anglaise se doit de rester d'ordre purement diplomatique. (Admirable ! L'Angleterre se borne à engager les autres à se battre.)

## LA CONFÉRENCE DE STRESA

Paris, 4 avril.

M. Pierre Laval quittera Paris mercredi, 10 avril, à 9 h. 30, pour arriver à 21 h. 30 à Stresa, où il prendra part, le 11 avril, à la conférence qui réunira avec lui M. Mussolini et sir John Simon.

Le chef du gouvernement italien et le secrétaire d'Etat au Foreign Office seront entourés de nombreux experts.

Londres, 4 avril.

On considère comme improbable que M. Macdonald se rende lui-même à Stresa. La délégation anglaise comprendrait donc seulement sir John Simon et M. Anthony Eden.

Londres, 4 avril.

À l'issue du Conseil de cabinet, les cercles bien informés exposent les vues de la diplomatie anglaise.

La Grande-Bretagne ne prendra aucun engagement en Europe orientale, mais elle accordera son entier appui moral à toutes les tentatives d'organisation de la sécurité.

C'est ainsi qu'elle continuera d'exercer à Stresa sa médiation entre l'Allemagne et les autres puissances en vue de l'apaisement européen. Elle ne manquera pas non plus d'informer le Reich de l'état des négociations.

Il apparaît qu'on n'adhère pas, à Londres, à la conception exposée par le *Popolo d'Italia* d'une réunion qui définirait « une ligne d'action commune en présence d'un certain nombre d'éventualités précises ».

Enfin, on souhaite que, avant la réunion du Conseil de la Société des nations, le 15 avril, à Genève, la France, l'Italie et l'Angleterre se mettent d'accord sur une déclaration qui pourrait être adoptée par le Conseil sans débat, et qui, tout en déplorant l'attitude allemande, laisserait la porte ouverte à la poursuite des négociations avec Berlin.

## L'aviation allemande égalera l'aviation anglaise

Londres, 4 avril.

Les informations de presse assurant que, au cours de sa conversation avec sir John Simon, le chancelier Hitler avait réclamé l'égalité des forces aériennes allemandes avec les forces aériennes britanniques, ayant causé au parlement une certaine inquiétude, sir Charles Cayzer, député conservateur, a demandé au ministre des affaires étrangères si le chef du gouvernement allemand avait donné une indication sur ce point :

— Oui, a répondu le ministre, le chancelier allemand a déclaré en termes généraux que l'Allemagne avait atteint la parité aérienne avec la Grande-Bretagne.

La déclaration par laquelle sir John Simon reconnaissait l'égalité des forces aériennes allemandes et britanniques a immédiatement été relevée par M. Winston Churchill, qui a demandé au premier-ministre l'ouverture d'un débat.

M. Macdonald ayant répondu que le programme parlementaire était trop chargé pour permettre l'ouverture d'un débat, M. Churchill est revenu à la charge.

— Je vous rappelle, a dit l'ancien ministre, que la réponse faite par sir John Simon est en contradiction directe, en ce qui concerne les forces respectives des deux pays, avec les déclarations faites le 28 novembre à la Chambre, par M. Baldwin, lequel affirmait que l'Allemagne ne pourrait atteindre avant longtemps la parité avec l'Angleterre et que, en tout état de cause, le gouvernement n'accepterait jamais la supériorité des forces aériennes allemandes sur celles du Royaume-Uni.

M. Lansbury, chef de l'opposition travailliste, s'est associé à la demande formulée par M. Churchill.

Mais le premier-ministre s'est borné à déclarer qu'il allait envisager la question, mais ne pouvait faire aucune promesse.

## UN JOURNAL ITALIEN INTERDIT EN ALLEMAGNE

Berlin, 3 avril.

La *Gazzetta del Popolo*, a affirmé, dans son édition du 22 mars, que l'Allemagne n'avait pas seulement des visées sur la Lithuanie, la Russie et l'Autriche, mais avait même l'intention de créer une base d'opérations en Irlande contre l'Angleterre.

Le journal italien a été interdit jusqu'à nouvel avis en Allemagne.

## Le procès des nazis de Memel

Kowno, 3 avril.

Au cours d'une séance publique du Conseil de guerre, le texte définitif du jugement du 26 mars dans le procès des nazis de Memel a été lu en présence de tous les condamnés. Ceux-ci ont le droit de recourir jusqu'au 7 avril.

Le jugement entrera en vigueur le jour où la plainte en appel aura été repoussée par le tribunal suprême.

## Un Suisse condamné en Allemagne

Berlin, 4 avril.

La Cour de justice populaire a condamné à 5 ans de réclusion le nommé Robert Kehrl, 37 ans, de Bâle, pour avoir passé en contrebande des tracts destinés au parti communiste allemand.

## La nouvelle armée allemande

Berlin, 4 avril.

Une grand exercice des unités de la police prussienne s'est déroulé sur la place d'armes de Döberitz. À cette occasion, M. Göring, premier-ministre prussien, a pris congé de ces troupes, qui seront désormais incorporées à l'armée du Reich.

## Invasion de chômeurs dans une mairie

Lille, 4 avril.

Hier mercredi, plusieurs centaines de chômeurs ont envahi la mairie d'Houplines, près d'Armentières. Ils avaient auparavant envoyé une délégation au maire pour lui présenter leurs revendications. N'ayant pas obtenu satisfaction, ils ont fait irruption dans les bureaux et dans la salle des délibérations, en chantant des refrains révolutionnaires. Le maire a prévenu le préfet. Celui-ci a envoyé aussitôt en camions automobiles des gendarmes de Lille.

## L'empereur mandchou en route pour le Japon

Tokio, 3 avril.

L'empereur mandchou, qui se rend au Japon, a fait son entrée mardi après midi avec sa suite à Daïren. Une foule de 50,000 personnes a fait une réception chaleureuse à l'empereur. Celui-ci s'est ensuite rendu à bord du croiseur japonais *Higel*.

## Un avion allemand en France

Sarreguemines, 4 avril.

Hier mercredi après midi, un avion allemand portant la croix gammée et les couleurs allemandes a atterri au champ d'aviation militaire de Sarreguemines. L'avion venait de Mannheim. Le pilote, un élève d'une école d'aviation, a déclaré qu'il voulait se rendre à Sarrebruck, mais qu'il avait dû interrompre son vol et avait atterri sans savoir qu'il se trouvait sur le territoire français.

## Nouvelles financières

### Les pièces d'or françaises

Un journal parisien a interrogé M. Moeneclay, directeur de la Monnaie, au sujet de la réaffectation prévue des pièces d'or. M. Moeneclay a d'abord déclaré que la nouvelle pièce est assez comparable par la forme et l'épaisseur à un ancien louis de 20 francs. On frappera un milliard environ de pièces par an. Interrogé sur la date de mise en circulation, le directeur de la monnaie a fait remarquer que le gouvernement lui-même ne l'a pas prévue. Il faut, en effet, qu'un stock de pièces existe.

C'est dès la semaine prochaine que le gouvernement demandera à la Monnaie de frapper de nouvelles pièces d'or, d'un poids de six grammes et d'épaisseur telle qu'elles correspondent à une valeur de cent francs. Elles seront frappées au titre de cent millièmes d'or fin. Les frais de frappe estimés à 40 fr. par kilogramme d'or monnayé sont, dès maintenant, amortis par la Banque de France, pour une somme égale à la quantité de lingots que possède la Banque. Il semble qu'il faudra près de vingt ans pour reconstituer la totalité du stock monnayé de l'institut national. La valeur de la production annuelle ne pourra guère dépasser la somme de un milliard. Ainsi sortiraient des presses environ 800,000 à un million de pièces par mois.

On croit également que la Banque de France voudra, avant d'autoriser l'échange, posséder un stock représentant au moins 5 milliards de francs. La libre circulation ne saurait donc être immédiate.

### La monnaie luxembourgeoise

Par arrêté grand-ducal, le gouvernement de Luxembourg est autorisé à émettre de nouveaux signes monétaires libellés en francs luxembourgeois pour un montant de vingt millions.

### « La Genevoise »,

### Compagnie d'assurances sur la vie

La production brute des capitaux nouvellement assurés, dit le rapport, s'est naturellement ressentie du ralentissement des affaires et notre portefeuille n'accuse qu'une légère augmentation comparative à 1933.

Il a été conclu en 1934 un total de 3072 polices, pour 24 millions ½ de francs de capitaux et 1,036,000 fr. de rentes.

Le portefeuille total des assurances en cours au 31 décembre 1934 est de 49,268 contrats, pour 387,253,446 fr. de capitaux et 5,172,000 fr. de rentes.

Le revenu des hypothèques, immeubles, fonds publics, prêts sur polices, etc., a passé de 7,465,000 fr. en 1933 à 7,660,000 fr. en 1934.

La mortalité est restée favorable.

Après attribution d'une somme de 3,345,000 fr. au fonds de participation des assurés, porté à 15,038,797 fr. contre 14,313,988 fr. à fin 1933, le bénéfice net dépasse de 23,000 fr. celui de l'an dernier.

Les actionnaires recevront un dividende de 251,000 fr. (même taux que l'an dernier).

Au lieu d'affecter comme d'habitude 175,000 francs à une réserve disponible, destinée à l'amortissement du capital non versé, il a été décidé de verser cette même somme dans une réserve de crise, mesure de prévoyance que chacun comprendra dans les temps actuels.

Le capital et les réserves techniques de la *Genevoise* s'élèvent, à fin 1934, à 185,293,000 fr. contre 175 millions à fin 1933.

## Nécrologie

M. Alex Fischer

On annonce la mort, à Paris, de M. Alex Fischer, membre de la Société des gens de lettre et de la Société des auteurs dramatiques, auteur de nombreux ouvrages humoristiques, d'un genre plus que léger et d'une inspiration douteuse.

M. Xavier de Hauteclouque

M. Xavier de Hauteclouque est mort hier, mercredi, à Paris, à l'âge de trente-sept ans, après une courte maladie. Il avait publié des enquêtes sur certains aspects de la vie internationale et de la lutte autour des frontières.

Qualité d'abord.

des pâtes alimentaires sans marque cela vient de n'importe où. Vous aurez toujours la même bonne qualité en exigeant partout des pâtes en paquets

**La Timbale**

G. Besson

## La session fédérale

### Conseil national

Séance du 3 avril

#### L'aide aux producteurs de lait

On passe à la discussion des articles. M. Delatena déclare que les producteurs de lait de la montagne ne peuvent supporter le contingentement du lait, qui représente pour eux un lourd sacrifice. Les régions élevées ne connaissent que la culture herbagère, ce qui limite les ressources des cultivateurs.

Les rapporteurs déclarent que le contingentement est un mal nécessaire. S'il n'existait pas, le prix du lait devrait être diminué de 3 à 4 centimes. Mais les régions au-dessus de 800 m., à caractère alpestre, sont exonérées des frais du contingentement.

L'arrêté est adopté à une grande majorité.

On passe à l'aide pour l'industrie hôtelière.

#### L'hôtellerie

Le Conseil fédéral est autorisé à allouer à la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie une nouvelle subvention de 6 millions. La loi restreignant la construction et l'agrandissement d'hôtels est prorogée jusqu'au 31 décembre 1940. Le Conseil fédéral est autorisé à accorder force obligatoire générale à la convention qui viendrait à être conclue entre les associations d'employeurs et d'employés de l'hôtellerie, au sujet de la réglementation du pourboire.

Les rapporteurs attachent une grande importance à la réduction du nombre des entreprises hôtelières et à ne conserver que celles qui sont viables, car la crise n'est pas un phénomène passager et même avec des réductions de prix, la clientèle s'est raréfiée d'une façon durable.

L'arrêté est adopté sans opposition.

On aborde l'arrêté relatif à l'extension des prescriptions sur la communauté des créanciers. Il est adopté sans opposition.

La Chambre liquide ensuite un certain nombre de pétitions.

L'une d'elles est présentée par le comité d'action contre l'impôt sur les vins et cidres indigènes. Elle demande la suppression de cet impôt et est signée du président du Grand Conseil vaudois, des gouvernements de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et d'une foule d'associations agricoles.

La commission des pétitions relève que cette question a fait l'objet d'une motion Oehninger, repoussée par le Conseil national. Actuellement, une initiative visant au même but est en cours.

La commission propose de repousser la pétition.

Séance levée à midi.

### Conseil des Etats

Séance du 3 avril

Le Conseil adopte, sans discuter, un arrêté urgent qui ouvre au Conseil fédéral un crédit de 18 millions pour la lutte contre la crise et la création de possibilités de travail, à titre d'avance sur les crédits qui seront ouverts après la mise en vigueur du second programme financier.

On aborde les divergences dans les arrêtés concernant les routes alpestres et on décide de maintenir la décision antérieure quant à la durée de l'arrêté sur l'amélioration des routes. La validité reste limitée à dix ans.

On liquide ensuite sans débat un certain nombre de divergences dans le code des obligations.

Ce projet renvoyé au Conseil national, on s'occupe du dixième rapport sur les restrictions d'importation.

M. Bosset (Vaud) attire l'attention du Conseil sur la situation extrêmement grave du marché des vins. On constate que, malgré toutes les mesures qu'on prend pour protéger les différentes branches de la production nationale, le commerce des vins indigènes est handicapé par l'importation des vins étrangers.

M. Bosset demande des mesures pour protéger la production viticole indigène et favoriser l'écoulement des vins.

M. Schulthess, conseiller fédéral, déclare accepter pour étude le postulat de M. Bosset.

Le rapport est ensuite adopté par 25 voix sans opposition, ainsi que le postulat Bosset.

On aborde ensuite l'initiative de crise. M. Schöpfer (Soleure) fait rapport. Le but que se proposent les initiants est conforme quoi qu'on en dise, à l'idéal socialiste, et, comme tel, irréalisable.

Promettre à tous les citoyens des conditions d'existence suffisantes, ce n'est pas seulement promettre quelque chose qu'on ne peut pas tenir, c'est provoquer la débâcle générale.

L'orateur passe ensuite à la théorie du pouvoir d'achat, selon laquelle les prix doivent être fixés en fonction du train de vie, pour montrer que ses partisans ne tiennent aucun compte des réalités.

En terminant, M. Schöpfer recommande le rejet de l'initiative sans contre-projet.

Séance levée.

Séance de relevée

La discussion sur l'initiative de crise a repris

## L'élection au Conseil fédéral

Berne, 4 avril.

L'Assemblée fédérale s'est réunie, ce matin, à 9 h., pour procéder à l'élection d'un conseiller fédéral. M. le président Schühbach a donné lecture de la lettre de démission de M. Schulthess, qui remerciait les Chambres de leur confiance.

Le président a exprimé à M. Schulthess la reconnaissance du pays. (Applaudissements sur tous les bancs.)

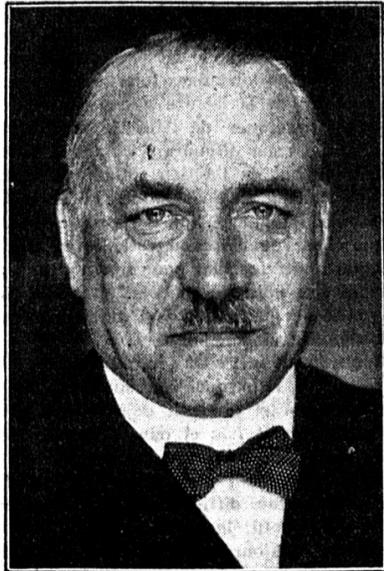
On a procédé ensuite à l'élection du nouveau conseiller fédéral.

Bulletins délivrés 214, rentrés 213, nuls 5; valables 208; majorité absolue 105.

M. Hermann Obrecht, de Soleure, ancien conseiller d'Etat et conseiller national, présenté par le groupe radical et agréé par les autres partis bourgeois, a été élu par 125 voix.

M. Perret, conseiller national, directeur du Technicum de La Chaux-de-Fonds, candidat socialiste, a fait 54 voix; M. Seiler, radical, 9.

Voix éparses: 33.



M. HERMANN OBRECHT  
le nouveau conseiller fédéral.

dans l'après-midi, par un discours de M. Züst (Lucerne), conservateur. Il a insisté sur l'opposition de principe qui existe entre ce projet nettement antidémocratique et les conceptions économiques du pays.

M. Klæti (Zurich), socialiste, a contesté que l'initiative fût socialiste. Au nom de la minorité, M. Klæti a recommandé l'adoption de l'initiative, de même que M. Sonderegger (Appenzell), sans parti, qui l'a approuvée avec les arguments qu'on connaît.

M. Evéquo (Valais), conservateur, a montré que les discours de MM. Klæti et Sonderegger, destinés à rassurer l'opinion sur les conséquences de l'initiative, ne l'ont pas convaincu. On ne peut contester que ce projet modifie profondément notre structure économique. C'est pour tranquilliser le peuple qu'on a limité sa durée à cinq ans, mais, en réalité, nous subissons ses effets pendant bien plus longtemps. C'est la socialisation de notre vie économique qu'on nous propose.

D'un trait de plume, les initiants veulent supprimer les droits populaires en matière financière, consacrés par la constitution.

L'orateur ne pourrait se rallier à l'idée d'un contre-projet. On est pour ou contre la socialisation du pays. Il n'y a pas de transaction possible.

Il a regretté que le Conseil fédéral eût cru devoir, à quelques mois de la votation populaire sur cette initiative, distraire l'attention du peuple par la campagne pour et contre la loi sur la répartition du trafic.

La discussion a été interrompue et la séance levée.

## A la Foire suisse d'échantillons

### Un discours du président de la Confédération

La journée officielle de la Foire suisse d'échantillons de Bâle a été ouverte hier, mercredi, par quelques mots de M. Meile, directeur de la Foire, sur la manifestation de 1935. Après la visite des halles, au cours de laquelle M. Minger, président de la Confédération, a exprimé son vif intérêt pour tout ce qui s'y trouve exposé, le banquet officiel de 250 couverts a été servi.

M. Müry-Dietschy, président du conseil d'administration de la Foire suisse d'échantillons, a souhaité la bienvenue aux invités, puis il a donné la parole à M. Wenk, président du Conseil d'Etat. M. Wenk a tenu tout d'abord à dire la reconnaissance de la population bâloise et des autorités du canton au Conseil fédéral qui a défendu avec la plus grande fermeté les droits souverains du canton dans l'affaire de l'enlèvement de Jacob. Il a émis l'espoir que le Conseil fédéral manifesterait un intérêt aussi grand à l'égard de la défense économique du pays qu'à celle de la défense militaire de la Suisse.

Salué par une tempête d'applaudissements, M. Minger, président de la Confédération, a pris ensuite la parole. Il a transmis tout d'abord le salut et les félicitations du Conseil fédéral et dit l'excellente impression que l'exposition vient de lui produire.

« Cette grande entreprise, a-t-il dit, est un succès complet. Je ne puis m'empêcher de vous dire mon admiration et ma reconnaissance. La Foire de Bâle représente et caractérise le travail de qualité, l'esprit d'entreprise suisse, la joie au travail et le courage au travail. L'espoir, la volonté d'agir et la force de résistance triomphent des difficultés présentes.

« La volonté de résister, de se maintenir et de défendre l'indépendance du pays s'est déjà manifestée lors du vote du projet militaire. Par cette manifestation du peuple, les conditions nécessaires à la défense nationale ont été remplies. Il est temps maintenant de s'occuper résolument à la solution des difficultés intérieures. Les désirs sont certes nombreux, et il n'est pas toujours possible d'en tenir compte. Le revenu du peuple suisse accuse une forte dépression. Il n'a pas encore été possible de répartir également les sacrifices que la crise provoque. L'industrie d'exportation, l'hôtellerie et l'agriculture ont surtout souffert, alors que d'autres milieux n'ont pas encore beaucoup ressenti les effets de la crise. C'est cette raison qui fait que dans bien des régions un mécontentement règne et que cet état d'esprit tend à gagner du terrain et à provoquer une dangereuse situation. Il y a des gens qui utilisent ce mécontentement d'une manière démagogique pour obtenir ainsi des succès politiques. Chacun recommande aujourd'hui un remède à la crise et nombreux sont les faux prophètes qui vantent leurs moyens. On reproche au Conseil fédéral d'être désarmé devant la crise et de ne rien comprendre aux soucis économiques et de ne pas être maître des difficultés qui s'amoncellent. »

M. Minger s'est élevé ensuite, avec force, contre l'initiative de crise et contre ses auteurs. Si le Conseil fédéral a recommandé le rejet de cette initiative c'est qu'il savait pertinemment qu'elle est inapplicable. Il a estimé que l'on ne saurait faire en une pareille époque des promesses dont on est convaincu qu'elles ne pourront pas être tenues. Rien n'est plus dangereux que d'éveiller de faux espoirs. Agir ainsi ne pourrait provoquer, plus tard, de graves désillusions et de lourds mécontentements suivis de l'ébranlement de notre économie. Le Conseil fédéral doit rester sur le terrain de la vérité et de la réalité. L'orateur est convaincu que la réalisation des promesses contenues dans l'initiative de crise dépassent de beaucoup la capacité financière de la Suisse. Le budget de la Confédération doit reposer sur des principes sains, analogues à ceux sur lesquels reposent les entreprises privées et les particuliers. Quiconque dépense plus qu'il ne gagne ne peut éviter la banqueroute. Les autorités fédérales n'entendent pas prêter la main à une telle politique catastrophique.

On reproche au Conseil fédéral de n'avoir pas de programme et de n'avoir pas su jusqu'ici comment combattre la crise économique. M. Minger

a rappelé les nombreuses mesures décidées par le Conseil fédéral pour combattre le chômage, pour développer les débouchés de l'industrie d'exportation, pour venir en aide à l'agriculture et pour augmenter la capacité d'achat du marché intérieur. Il a pris des mesures de contingentement, il a favorisé les exportations, mais il n'est pas en état d'abattre toutes les barricades qui se dressent devant lui et qui sont autant d'obstacles au commerce international.

Le président de la Confédération a rappelé aussi les mesures d'assistance en faveur de l'hôtellerie suisse et tient à relever que le Conseil fédéral a fait tout cela pour s'opposer aux tendances de baisse. On reproche surtout au Conseil fédéral de s'être prononcé pour un fort mouvement de baisse. On rappelle le discours d'Aarau de M. Schulthess et on ne craint pas de tirer certains passages arbitraires qui permettent de donner une fausse impression de l'ensemble et de l'esprit dans lequel il fut prononcé. M. Minger a déclaré à ce propos que M. Schulthess a prononcé ce discours sous sa propre responsabilité comme l'un de ceux qui connaissent le mieux la vie économique de notre pays. S'il a prononcé ce discours, c'est en s'inspirant d'un sentiment de la plus haute responsabilité.

L'orateur a parlé ensuite de la situation difficile dans laquelle se trouve l'agriculture suisse. Il y a de nombreux milieux, en Suisse, qui ne se rendent pas un compte suffisant des difficultés de la classe rurale. Le produit, ou, pour mieux dire, le rendement de l'agriculture a baissé d'un tiers, alors que les dettes sont restées les mêmes. Dans de nombreux cas, les produits vendus ne suffisent plus à payer les dettes, de sorte que le paysan est aux prises avec des difficultés sans nombre qui augmentent encore sa nervosité. Le paysan a l'impression qu'il ne travaille plus pour lui et pour sa famille, mais seulement pour celui qui lui remet les fonds. On comprend que, en un tel moment, tous ceux qui ont des remèdes merveilleux et tous ceux qui font du charlatanisme ont beau jeu. Il faut toutefois dire avec fermeté que l'initiative de crise ne pourra pas apporter l'aide nécessaire aux paysans. Cette initiative ne saura que stabiliser sa détresse et sa misère. On ne peut aider le paysan qu'en augmentant les prix de sa production. L'augmentation des prix des produits agricoles et la lutte contre la surproduction permettraient une amélioration de la situation. Il faudrait aussi une meilleure utilisation des fourrages et des engrais chimiques. De meilleurs prix et une production rationnelle sont les solutions qui apporteront une aide substantielle aux paysans.

Cela n'appelle pas un programme immédiat, mais une transformation des méthodes qui ne peut être réalisée que dans un laps de temps de deux à trois ans.

M. Minger a terminé son discours en rappelant que, seule, une collaboration étroite et une répartition équitable des sacrifices — et à ce propos l'orateur a fait appel également au capital — pourront apporter une aide efficace.

Les paroles du président de la Confédération ont été très vivement applaudies.

## La Croix-Rouge suisse



M. le docteur von FISCHER  
de Berne, nouveau secrétaire central  
de la Croix-Rouge suisse.

### M Stucki démissionnaire

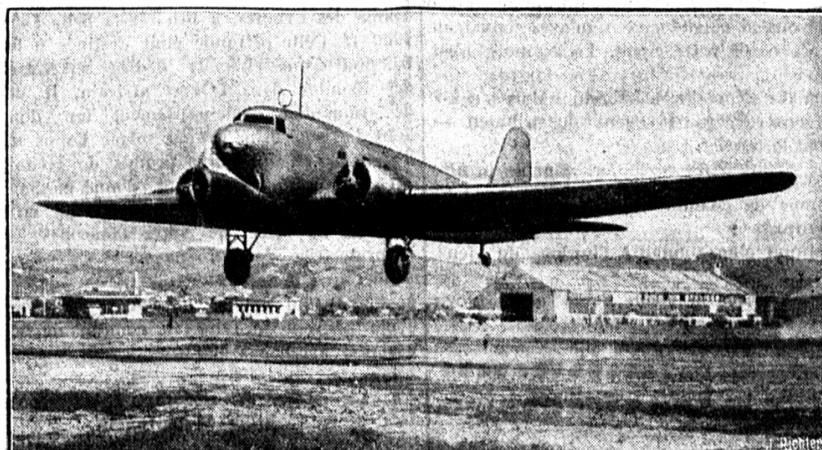
M. le ministre Stucki a annoncé au Conseil fédéral sa démission de chef de la division du commerce du Département fédéral de l'économie publique pour la fin de cette année.

M. Stucki aurait fait un excellent directeur du Département fédéral de l'économie publique; mais il est Bernois et il y a déjà M. Minger au Conseil fédéral.

### La ville de Berne a fait un bénéfice

Les comptes de la commune de Berne pour 1934 se sont soldés par un boni de 31,604 fr. 35. Le budget prévoyait un excédent de dépenses de 2,192,886 fr., de sorte que l'amélioration s'élève à 2,224,490 fr. 35.

## UN AVION SANS PILOTE



L'avion sans pilote (dirigé par radio), en vol d'essais près d'Oakland (Etats-Unis).  
Cet avion est destiné à l'armée américaine.

# Tribunal fédéral

## L'imprudence d'un motocycliste circulant sans permis

De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral :

Un nommé D. P., habitant Sion, avait acheté une motocyclette qu'il ne pouvait toutefois utiliser lui-même, vu son état de santé. Un de ses fils, S. P., avait possédé pendant un certain temps un permis provisoire de conduire, mais ce permis n'était plus en vigueur. Le père conserva néanmoins sa motocyclette et autorisait ses trois fils à l'employer, alors même qu'aucun d'eux n'était possesseur d'un permis de conduire, que l'autorisation de circuler n'avait pas été requise et qu'il n'avait pas été conclu d'assurance. D. P. payait même diverses notes de réparations.

Le 5 juillet 1932, le fils S. P. utilisa la motocyclette pour une partie de plaisir. L'imprudence avec laquelle il circulait provoqua une collision avec un autre motocycliste, qui fut tué sur le coup. S. P. fut condamné de ce fait à 6 mois de prison avec sursis.

La veuve et les deux enfants de la victime intentèrent à S. P. et à son père une action en réparation du dommage subi, évalué à 45,000 fr. Le Tribunal cantonal valaisan admit l'action dirigée contre le fils, mais la rejeta en ce qui concernait le père. Il estima que celui-ci n'avait pas l'obligation de surveiller spécialement son fils, âgé de 22 ans, et qui savait conduire. Une motocyclette ne peut, d'autre part, être considérée comme un objet dangereux, dont il eût dû prendre un soin spécial.

Le Tribunal fédéral, auprès duquel les demandeurs recoururent contre l'arrêt rendu, a cassé ce dernier en tant qu'il libérait le père P. et a renvoyé l'affaire aux juges valaisans pour évaluer la part du dommage dont la réparation lui incombait.

Le cas remontant à une période antérieure à la nouvelle loi sur la circulation des véhicules automobiles et des cycles, il devait être jugé d'après les prescriptions de l'article 41 du Code des obligations, en liaison avec celles du concordat intercantonal sur la circulation des automobiles. Cela étant, le père P. peut être appelé à répondre du dommage, non en tant que propriétaire de la motocyclette, mais seulement s'il s'est rendu coupable d'une faute ayant eu un lien de cause à effet avec l'accident.

Or, il est établi que P. laissait ses trois fils utiliser la moto, bien qu'aucun ne fût muni d'un permis de conduire et que l'assurance prescrite par le concordat n'eût pas été conclue. Le fils S. P. savait, il est vrai, conduire, et ce n'est pas son inexpérience, mais une inattention grave de sa part qui a provoqué l'accident. Celui-ci aurait donc pu se produire même si le motocycliste avait été en règle avec la loi.

Mais il faut retenir à la charge du père qu'il a permis à son fils, absolument dépourvu de fortune, d'utiliser la moto sans s'être assuré contre la responsabilité civile en cas d'accident. Le père aurait dû compter avec la possibilité que son fils eût un jour à répondre d'un dommage qu'il lui serait impossible de réparer par lui-même. C'est précisément ce que le concordat a voulu éviter en rendant obligatoire la conclusion d'une assurance et en y subordonnant l'octroi d'un permis de circulation. Si ces prescriptions légales n'ont pas été observées en l'occurrence, c'est en partie la faute du père, qui doit dès lors réparation du dommage.

Ce dommage ne peut toutefois être supérieur à la somme de 10,000 francs fixée par le concordat comme montant de l'assurance obligatoire. Le père répond, bien entendu, uniquement pour sa propre faute et non pour celle de son fils, qui a été la cause directe de l'accident.

L'affaire devait en conséquence être renvoyée au Tribunal cantonal, qui aura à examiner dans quelle mesure le père devra être déclaré co-responsable du dommage causé.

Si l'accident était survenu après le 1er janvier 1933, il est fort probable que la responsabilité du père aurait été engagée pour la totalité du dommage. En vertu de l'article 37 de la nouvelle loi sur les automobiles, c'est le détenteur du véhicule qui est civilement responsable du dommage. Par détenteur, il faut entendre celui qui a effectivement le véhicule en sa possession, et, en cas de doute, le propriétaire.

## LA LOI RAIL-ROUTE

Le comité directeur du parti conservateur suisse a décidé de recommander l'acceptation de la loi sur le partage du trafic.

## DES COMPLIMENTS FRANÇAIS

A propos de la note suisse au gouvernement allemand, le Temps écrit :

« Quand on voit une petite nation défendre avec cette franchise et cette loyauté le principe du droit des gens qu'une grande puissance méconnaît outrageusement, on ne peut que s'incliner devant le courage moral dont elle donne l'exemple et dont doivent s'inspirer aux heures que nous vivons tous les peuples qui entendent accomplir leur devoir envers eux-mêmes et envers les autres, qui veulent maintenir les règles sans lesquelles il n'est pas de société des Etats-civilisés possible, dont l'abandon marquerait la fin de notre civilisation. »

## Une mesure de police arbitraire de M. Nicole

Le Conseil d'Etat de Genève, c'est-à-dire la majorité socialiste de cette autorité, vient de manifester sa complaisance envers la communauté israélite de la ville de Calvin en prenant, à sa requête, un arrêté visant deux journaux antisémites : L'Homme de droite et Réaction.

Cet arrêté fait défense à ces deux journaux d'employer des titres tels que « organe antisémite », « organe de lutte contre la juiverie », ou tout autre similaire, et de se livrer à toute incitation, attaque grossière ou violente, toute expression injurieuse ou diffamatoire, offensante pour les juifs, soit par des textes, soit par des images.

En cas de contravention au susdit arrêté, L'Homme de droite et Réaction seront immédiatement saisis.

Les contrevenants seront passibles des peines de police.

La presse genevoise commente vivement cet arrêté, qu'elle tient pour inconstitutionnel, au regard des lois qui régissent la presse. Elle y voit avec raison une mesure de police exceptionnelle en faveur d'une catégorie de la population.

Le Courrier rappelle que le Conseil d'Etat a laissé circuler librement un pamphlet du fameux propagandiste anticlérical Lorulot, qui traînait dans la boue l'Eglise catholique et le clergé.

Le Journal de Genève cite des extraits du Pionnier, organe de la jeunesse communiste, qui voue les ministres de la religion à la haine des prolétaires.

Le préambule de l'arrêté en question fait étalage du souci du gouvernement de sauvegarder « la paix religieuse, l'ordre public et la bonne entente entre les différentes parties de la population ». Il invoque la constitution fédérale et la constitution genevoise qui exigent le maintien de la paix religieuse et garantissent l'égalité des citoyens devant la loi. Il dit que, « pour assurer le respect de ces droits constitutionnels, il y a lieu d'interdire, d'une manière générale, toute attaque injurieuse, diffamatoire ou offensante, notamment pour les sentiments religieux d'un groupe de la population ou d'un groupe de personnes appartenant à une partie de la population ».

Cela est fort bien et nous applaudissons. Seulement, il faut alors que ces beaux principes soient mis en pratique à l'égard de toutes les catégories de citoyens sans exception, et non pas seulement en faveur des amis de M. Nicole.

## UNE MOTION SUR LA CRISE

La motion suivante de M. Walter (Olten), conservateur, a été déposée au Conseil national :

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les mesures de crise prises jusqu'ici quant à leurs effets et à les englober avec d'autres mesures à prendre dans un plan général uniforme, destiné à combattre la crise.

Le principe directeur de ce plan général serait l'assistance effective en faveur des personnes véritablement nécessiteuses en tenant compte des moyens disponibles et la cohésion des forces existant au sein des organisations professionnelles et corporatives.

## Echos de partout

### La petite vendeuse

La fille unique de sir Herbert Samuel, ancien maître général des postes de Grande-Bretagne, va se marier. C'est une des jeunes filles les plus jolies et les plus en vue. Il y a quelques années, elle voulut connaître la condition des employées de commerce qui, vivant seules, n'ont d'autres ressources que leur travail. Elle se fit embaucher à New-York, d'abord chez un marchand d'objets d'art chinois ; puis elle passa dans une biscuiterie où, pendant plusieurs mois, elle confectionna des paquets, se contentant, pour se loger, se nourrir et se vêtir, de son très modeste salaire. « L'époque la plus intéressante de ma vie ! », se plaisait-elle à répéter.

### Différence de point de vue

A la treizième chambre correctionnelle de Paris, l'avocat Lebreton, qui est aussi un grand bibliophile, parlait longuement pour soutenir que son client, un vagabond poursuivi pour vol, était innocent.

« Treize mois de prison, conclut le Tribunal. — Ce n'est pas cher... murmura M. Lebreton. — Vous trouvez ? s'étonna quelque'un. Mais moi qui vous ai entendu, vous m'avez convaincu de l'innocence de votre client. Treize mois, c'est beaucoup ! — Bien sûr, répondit M. Lebreton. Mais « eux » — et l'avocat désigna les gens du tribunal — « ils » ont le dossier.

### Mot de la fin

La femme de chambre lit un roman à sa vieille maîtresse : — « Minuit cinq sonnait à l'horloge du vieux château... » — Mais, observe la vieille dame, une horloge ne peut pas sonner minuit cinq. — Pardon, madame, quand elle avance !

## Pour la langue française

« Il a maillé cette clef dans la serrure. » Le verbe mailler n'existe pas. C'est le verbe tordre qu'il faut employer.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Audience pontificale

Le Pape a reçu en audience privée Mgr Xavier Ritter, conseiller à la nonciature de Berne.

### Le centenaire des Pères pallottins

Vincent Pallotti (né en 1795, mort en 1850) fut, parmi les prêtres s'occupant de ministère dans la ville de Rome, la personne la plus éminente de la première moitié du siècle dernier. C'était un saint prêtre, un des plus grands pénitents et un apôtre comblé de grâces, qui avait deviné combien son apostolat répondait à la nécessité de l'époque et qui l'avait réalisé avec toute l'énergie de sa forte personnalité. Peu de temps après sa mort, on introduisit le procès de béatification qui est maintenant sur le point d'aboutir. Le 24 janvier 1932, le Saint-Père décréta solennellement l'héroïcité de ses vertus.

Le 4 avril 1835, Pallotti fonda, avec l'aide dévouée de quelques prêtres et laïcs fidèles, la « Société de l'apostolat catholique pour l'accroissement, la défense et l'extension de la foi et de la charité », un mouvement d'apostolat laïc avec particularité et empreinte toutes modernes. Le but de la société était en particulier de susciter l'esprit d'apostolat, de le former et de favoriser les travaux d'apostolat dans tous les domaines.

A l'occasion de la lecture solennelle du décret des vertus héroïques de Pallotti, le Saint-Père Pie XI dit dans son discours : « Pallotti a prévu le nom et le but de l'Action catholique lorsqu'il fonda son mouvement apostolique : « La Société de l'apostolat catholique », qui dans son essence est la même chose que l'Action catholique. L'Action catholique remercie Dieu pour son nouveau protecteur et son nouveau modèle. Mais elle tirera aussi profit des directions d'un aussi précieux et génial pionnier et collaborateur. »

Le mouvement prit sous l'impulsion de Pallotti des résultats remarquables, surtout dans les pays à rapide essor et atteignit déjà de son vivant l'apogée de son développement dans l'exercice de la charité. Mais l'idéal du mouvement, surtout du mouvement laïc, était alors trop nouveau et se heurta bientôt à des difficultés. Après la mort prématurée de Pallotti, le cercle extérieur de la société diminua toujours plus. Mais le cercle intérieur, la communauté des prêtres et des frères — après la mort de Pallotti, appelés généralement Pallottins — se répandit bientôt dans différents pays et parties du monde et se voua d'abord à l'évangélisation des païens et à la pastoration des émigrants et des colons. En Amérique et en Australie, les Pallottins se chargèrent de missions. En 1890, la branche allemande de la Société fonda la mission du Cameroun qui, malgré les peines indicibles dues au climat meurtrier et les nombreux sacrifices en vies humaines, devint une des plus florissantes missions sous l'évêque pallottin, Mgr Vieter. Après un quart de siècle de dur labeur, les missionnaires furent chassés pendant la guerre. La mission comptait 44,000 chrétiens et presque autant de catéchumènes. Après la guerre, la Société prit une grande extension et possède aujourd'hui des provinces et des districts en Italie, en Suisse, en Allemagne (deux provinces), en Irlande, en Angleterre, en Pologne, aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, au Brésil, en Argentine et au Parana, où elle s'occupe de tous les domaines de la mission intérieure. En fait de missions elle dirige en Afrique le vicariat apostolique du Cap, la préfecture apostolique de la province centrale du Cap, la mission Kaffraria (Queenstown) et en Australie, le vicariat apostolique de Kimberley.

En Suisse, la Société travaille depuis 1920 dans le ministère des âmes (remplacements, retraites, cours de formation pour apôtres laïcs), dans l'éducation de la jeunesse, particulièrement la formation d'aspirants à l'état ecclésiastique et dans l'apostolat de la presse. Ses maisons se trouvent : à Gossau, (Collège des Pères Pallottins Friedberg), à Fribourg (Maison d'études, villa Thérèse). Dans ces deux maisons, les futurs membres de la Société reçoivent leur formation classique. A Ebikon (Lucerne), Institut pour vocations sacerdotales tardives ; à Morschach, (Schwytz), où les candidats à la prêtrise parachèvent, après les examens fédéraux de maturité, leur formation religieuse.

### Ligue suisse des femmes catholiques

L'offrande des femmes catholiques de la Suisse, en l'honneur du millénaire de Notre-Dame des Ermites, a produit la belle somme de 7200 fr. Cette offrande était destinée à la construction d'une chapelle dédiée à Notre-Dame des Ermites dans l'Ouest africain. Il convient de remercier chaleureusement les donatrices dont la générosité fut en même temps un acte d'apostolat. Celui qui a promis de récompenser au centuple un verre d'eau donné en Son Nom, récompensera cet acte de charité fait en l'honneur de Sa Mère, de Notre-Dame des Ermites, la protectrice de notre pays.

Bien que le temps de l'offrande soit clos, les personnes qui voudraient encore envoyer leur obole peuvent le faire au compte de chèques postaux, VII 6082.

### Le sacre du délégué apostolique pour la Bulgarie

On nous écrit de Jérusalem : Le 19 mars a eu lieu, à l'église de la Dormition, au Mont-Sion, la consécration épiscopale

de Mgr Giuseppe Mazzoli, que le Saint-Père avait promu à la dignité d'archevêque titulaire de Germa d'Hellespont, pour lui confier la mission de délégué apostolique en Bulgarie.

La cérémonie fut accomplie par Mgr Testa, nouveau délégué apostolique d'Egypte, de Palestine, d'Arabie et d'Ethiopie, arrivé à Jérusalem il y a deux semaines.

Le nouveau délégué de Bulgarie est né à Fabriano (province d'Ancône, Italie), le 22 novembre 1886. Dr M.

## FAITS DIVERS

### ÉTRANGER

#### Un fils de député assassin

La cour d'assises de Leeds (Angleterre) a condamné à cinq ans de prison John-Raphaël Russel, âgé de 22 ans, fils du député aux Communes Hammer Russel, reconnu coupable d'avoir tenté de noyer, en juillet dernier, une jeune fille avec laquelle il avait été fiancé.

#### Les accidents d'aviation

Le lieutenant aviateur Lucciani, qui a été victime mardi soir d'un accident, près de Gif, a succombé.

On sait que le lieutenant Guillot, qui pilotait l'appareil, a péri carbonisé.

#### L'affaire de stérilisation

Au cours d'une perquisition effectuée dans une villa aux environs de Nivelles (Belgique), la police a découvert des documents se rapportant aux opérations de stérilisation de Bordenaux. Cette villa devait par la suite être aménagée en clinique d'opération. Deux Français ont été arrêtés, mais on ne sait si l'enquête permettra de relever contre eux des charges. L'enquête n'a rien révélé au sujet des prétendues relations de Bardoseck avec les agitateurs yougoslaves.

Sur l'affaire des stérilisations se greffe une affaire d'avortements. Lapeyre serait fortement soupçonné d'avoir prêté la main à de tels actes.

#### Accident dans une mine

Mardi après midi, un grave accident s'est produit à la mine Sobieski, dans le bassin de la Dombrowa (Haute-Silésie). Une digue s'étant rompue, l'eau pénétra dans le puits, provoquant des éboulements. Six mineurs ont été ensevelis. Les secours furent immédiatement organisés et permirent de sauver trois ouvriers qui n'avaient que de légères blessures. Au cours de la soirée, deux autres mineurs furent libérés. L'un d'eux a succombé ; l'autre est grièvement blessé. Le sixième mineur n'a pas encore été retrouvé.

#### Bagarre dans une taverne

Une bagarre a éclaté, hier mercredi, dans une taverne des bas quartiers de Madrid. On a relevé un mort et trois blessés. L'établissement en question est un lieu de rendez-vous de certains membres de l'Union générale des travailleurs. On pense que les victimes ont été attaquées en représailles du meurtre du fasciste tué lundi en pleine rue.

#### Un massacre

Mardi matin, un crime affreux a été découvert dans une forêt située près de Furth (Bavière). Une femme, âgée de quatre-vingt ans, sa fille, âgée de quarante-quatre ans, et son fils de dix-huit ans ont été trouvés assassinés. Leur maison avait été pillée et le bétail enlevé. Le crime a été commis dimanche.

#### Les drames de la folle

A Cagnano (Corse), hier mercredi, le nommé François Mistrali, âgé de quarante ans, dans une crise de folie, a tué à coups de hache un vieillard de soixante-dix ans. Cent mètres plus loin de son crime, ayant rencontré une paysanne qui avait ramassé du bois, il voulut s'emparer de son fagot. La paysanne ayant protesté, il l'abattit à coups de hache. Mistrali a été arrêté par la gendarmerie.

#### Incendie

Hier mercredi, à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le feu s'est déclaré dans une maison d'habitation et un entrepôt de chiffons. Activé par un vent violent, il a fait de rapides progrès. Un pompier a été frappé d'une embolie. Neuf familles sont sans abri. Les dégâts sont évalués à plusieurs centaines de mille francs. Les causes du sinistre sont inconnues.

#### SUISSE

##### Motocycliste tué

Hier mercredi, un jeune homme de Convét, M. Roger Borel, âgé de vingt-quatre ans, s'est tué à motocyclette à Brescia (Italie), où il était allé retrouver sa famille.

##### Escroc arrêté

La police a arrêté à Lugano, hier mercredi, un Saint-Gallois recherché pour escroquerie par les autorités judiciaires de Coire.

##### Asphyxié

On a trouvé, hier matin mercredi, asphyxié dans son garage, à Lausanne, M. Théodore Poget, maraîcher et marchand de primeurs.

**L'incendie de Savièse**

On nous écrit de Sion :  
C'est seulement mardi matin que les habitants de Sion ont appris que, vers le milieu de la nuit de lundi à mardi, un incendie avait détruit tout un quartier de l'agreste village d'Ornone sur Savièse. Les pompiers de Sion n'ont pas été requis à ce propos, et on s'en étonne quelque peu, attendu que le feu aurait très bien pu tourner au désastre. En effet, le violent vent d'ouest qui venait de se lever emportait au loin sur les toitures de bardeaux d'innombrables flammèches risquant de multiplier les foyers. On crut, un certain moment, que l'incendie se répandrait dans toute l'agglomération aux constructions serrées, pour la grande majorité entièrement en bois, et dont les granges présentent souvent des parois extérieures de fourrages, ce qui est très dangereux et ne devrait pas être toléré.

Quand sonna le tocsin, toute la maison des hoirs Dubuis était déjà en flammes, et ses habitants couraient, à demi nus, chercher un gîte chez des voisins accueillants. Peu après, il en fut de même de la famille Debons. C'est que, l'incendie ayant éclaté après minuit, tout le monde était couché et que ce sont les lueurs et crépitements qui ont donné l'éveil aux habitants du premier foyer. Mais, en quelques minutes, les deux maisons d'habitation et un grenier voisin ne formaient qu'un brasier dont les flammes pointaient haut vers le ciel. Soudain, le vent se mit à souffler, rendant extrêmement difficile la tâche des pompiers de toute la commune accourus avec célérité. Allait-on connaître un désastre complet, comme trop de villages de la montagne en eurent à subir ? Déjà un « raccard » éloigné d'une vingtaine de mètres avait sa toiture en flammes, puis un second et un troisième. Une dizaine de ces granges y passèrent en l'espace de très peu de temps. Le service du feu prit la seule décision qui s'imposait : faire la part du feu et préserver le reste du hameau d'une destruction certaine. Mais voici que le vent changea tout à coup de direction, facilitant heureusement la défense, qui établit partout des postes de surveillance avec des provisions d'eau quand les courses ne pouvaient suffire. Et le danger fut conjuré.

Comme on l'a dit, le bilan du sinistre est élevé : douze immeubles, dont deux maisons d'habitation de trois étages et dix « raccards » et greniers. Rien ou presque rien n'a pu être sauvé. Des experts ont évalué les dommages à une centaine de mille francs. Mardi à midi, une escouade de pompiers était encore occupée à arroser les décombres fumants.

Tout le quartier nord-ouest du village est détruit.

Dans le printemps qui constelle les prés reverdis de pâquerettes, cela fait mal à voir, car on songe à la douleur immense des infortunés payans que le sinistre a délogés et qui voient s'anéantir en quelques minutes le fruit de leurs peines.

**PUBLICATIONS NOUVELLES**

**Société d'histoire de l'art en Suisse.** — Nous venons de recevoir le rapport de la Société d'histoire de l'art en Suisse. Le but principal de cette Société est l'édition des *Monuments historiques de la Suisse*. C'est une œuvre suisse d'un intérêt indiscutable, car en faisant connaître les richesses d'art de notre pays, elle s'efforce de faire revivre les énergies nationales, très précieuses à l'heure actuelle. Le rapport de 1934 donne un aperçu complet de l'activité de ce groupe dont l'utilité a été démontrée déjà en maintes occasions.

**Changes à vue**

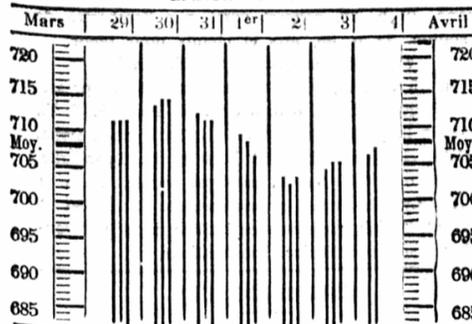
Le 4 avril, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 33	20 43
Londres (1 livre st.)	14 80	14 90
Allemagne (100 marcs or)	123 75	124 25
Italie (100 lires)	25 55	25 75
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	12 80	13 —
New York (1 dollar)	3 06	3 11
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belges)	52 —	53 —
Madrid (100 pesetas)	42 —	42 30
Amsterdam (100 florins)	207 90	208 40
Budapest (100 pengö)	—	—

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE**

4 avril

**BAROMETRE**



**THERMOMETRE**

Mars	29	30	31	1er	2	3	4	Avril
7 h. m.	3	-2	1	4	5	-2	-1	7 h. m.
11 h. m.	9	4	4	11	5	5	3	11 h. m.
7 h. soir	6	3	4	12	4	3		7 h. soir

**Temps probable**

Zurich, 4 avril, 11 h. du matin.

Pas de changement notable.

**Nouvelles de la dernière heure**

**La conférence de Stresa**

Paris, 4 avril.

Le *Petit Parisien* écrit :  
« La conférence de Stresa doit marquer un tournant décisif dans l'organisation de la paix. L'enquête approfondie à laquelle les ministres anglais se sont livrés à Berlin a montré que les prévisions les plus pessimistes sur les visées du Reich sont fondées. Le cabinet anglais ne doute plus maintenant que les appréhensions françaises, italiennes et russes n'aient été motivées. L'ère des résolutions sentimentales doit être close. »

Le *Journal* affirme :  
« La solution est dans le vigoureux réalisme dont M. Mussolini a donné l'exemple et dont la France est la première à reconnaître la nécessité. Que fera l'Angleterre ? Voilà le secret de Stresa. »

L'*Echo de Paris* fait observer qu'il faut retenir que le gouvernement de Londres se voit incapable de jouer un rôle actif. « Si, par malheur, une guerre éclatait, il serait sans doute de notre côté. Néanmoins, il tient à sauvegarder la liberté de ses délibérations. N'attendons pas de lui qu'il prenne des engagements implicites ou explicites. »

Ce journal conclut :  
« Le vrai tournant des événements, ce n'est pas à Stresa, mais à Moscou qu'il apparaît. »

**La presse française contre la Pologne**

Paris, 4 avril.

(*Havas.*) — « Le voyage de M. Eden à Moscou a été un succès ; celui de Varsovie, un échec. » Le *Petit Journal*, exprimant cette opinion, ajoute :

« Varsovie a entendu tenir la balance égale entre Berlin et Moscou ou, si l'on préfère, entre Berlin et Paris, et ce n'est là, sans doute, qu'une formule destinée à cacher que le gouvernement polonais s'est orienté davantage vers Berlin que vers Paris. »

Le *Populaire* écrit :  
« Le maréchal Pilsoudski et le colonel Beck ont essayé de masquer par des avocasseries leur ferme volonté de refuser l'adhésion de la Pologne au pacte oriental. Les entretiens de Varsovie montrent la Pologne toujours dans le sillon des accords conclus par elle avec l'Allemagne en janvier 1934. »

Le *Petit Parisien* qui, lui aussi, souligne le refus polonais d'adhérer au pacte oriental, conclut :

« Aucun compromis n'a été précisément envisagé. Si un compromis doit intervenir, ce ne saurait être avant la visite de M. Laval à Varsovie. Une porte demeure donc entrebâillée. L'annonce de la visite de M. Laval a produit à Varsovie une vive satisfaction et un certain optimisme. »

**Le programme du séjour à Prague de lord Eden**

Paris, 4 avril.

Attendu à Prague avec la plus déférente sympathie, M. Eden sera ce matin jeudi, pour quelques heures, l'hôte de la capitale tchécoslovaque. A 8 heures du matin, en effet, il quitta le wagon spécial qui l'amenait de Varsovie pour gagner la légation d'Angleterre. A 10 heures, il devait avoir avec M. Bénès, au ministère des affaires étrangères, un entretien qui durera jusqu'au déjeuner, déjeuner intime et très rapide, puisque le lord du Sceau privé reprendra à 13 heures l'avion pour Londres.

C'est qu'à Prague ne l'attend, en effet, ni surprise diplomatique ni discussion délicate. Comme l'écrivait ce matin *Ceske Slovo*, « la politique tchéco-slovaque est connue dans ses principes du monde entier ; elle ne recèle pas de secret ; elle exclut la possibilité de revirements aussi soudains que surprenants. »

Cette politique peut, sans doute, à l'heure actuelle, se résumer ainsi : user jusqu'à la dernière chance d'accord avec l'Allemagne, tout en constituant un « front de paix » capable de faire réfléchir quiconque voudrait se dresser seul contre toutes les nations pacifiques de l'Europe. On sait, d'autre part, l'attitude positive de la Tchéco-Slovaquie à l'égard du pacte oriental et du pacte danubien. On sait sa loyauté à l'égard de ces grands alliés d'Europe occidentale. Il semble donc bien que dans les entretiens de MM. Eden et Bénès, ce qui comptera surtout, ce sera les nouvelles que l'homme d'Etat anglais rapportera d'Allemagne, de Russie et surtout de Pologne.

Instruite par des siècles de voisinage et d'interpénétration, la Tchéco-Slovaquie sait à quoi s'en tenir sur les desseins et les possibilités de réalisation de l'Allemagne. Les rapports pleins de cordialité et de franchise qui, chaque jour, resserrent les liens entre Moscou et Prague ne laissent planer aucune inquiétude sur les grandes lignes de la politique russe. Mais le mot Pologne, dans les journaux tchèques, continue à s'écrire encadré de points d'interrogation et il faut espérer que M. Eden pourra apporter aux dirigeants de la politique tchécoslovaque les plus utiles précisions.

**M. Vénizélos**

Naples, 4 avril.

M. Vénizélos, qui est à Naples avec sa femme et l'un de ses fils, est atteint de légère influenza.

**La note suisse à l'Allemagne et la presse**

Paris, 4 avril.

(*Havas.*) — Le *Journal* écrit :  
« Un professeur éminent, spécialiste des plus subtiles questions de droit international à la Faculté de Paris, et qui, par modestie, a refusé que son nom soit cité, a bien voulu nous faire les intéressantes déclarations suivantes :

« Le gouvernement helvétique, nous a-t-il dit, est parfaitement fondé à réclamer devant la cour de la justice internationale de La Haye des réparations immédiates pour le préjudice qu'il a subi. Le fait que des agents allemands ont pénétré en territoire suisse pour enlever Berthold Jacob est une grave atteinte à la souveraineté territoriale de la Suisse et ce fait de violation de territoire est seul à retenir quelle que soit la nationalité du sujet enlevé. — Mais, demandons-nous, la Suisse est-elle fondée à réclamer la restitution du journaliste que l'Allemagne avait déclaré déchu de sa nationalité ? — Pour la Suisse comme pour les autres pays, Jacob est sujet allemand. Il n'est, en réalité, « Heimatlos » que dans son pays d'origine qui avait prononcé sa déchéance.

« Mais, dans ce cas, objections-nous, peut-on exiger de l'Allemagne qu'elle extrade un de ses nationaux ? — Dans les circonstances présentes, la question ne se pose même pas. La violation de la souveraineté territoriale prime tout. En suivant l'ordre chronologique des faits, il y a eu d'abord violation de territoire. Réparation de cette violation doit donc être faite à la Suisse et la restitution du journaliste allemand en découle tout naturellement, car, juridiquement, les choses doivent être remises en l'état, telles qu'elles se présentaient avant l'enlèvement. Alors, mais alors seulement, l'Allemagne pourra, à son tour, réclamer à La Haye l'extradition de Jacob pour des motifs qu'il lui appartiendra d'exposer. Mais, de son côté, le journaliste aura le droit de se pourvoir devant la cour de la justice internationale s'il estime avoir subi un préjudice du fait même de la violation dont s'est rendue coupable l'Allemagne à son égard.

« La Confédération semble donc fondée dans la demande d'une réparation et d'une restitution que ne manquera pas de lui accorder la cour de La Haye. Les dirigeants du Troisième Reich laisseront-ils la procédure en arriver à ce point ? »

**L'Angleterre et le contrôle des armements**

Londres, 4 avril.

(*Havas.*) — L'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard de la question du contrôle des armements a fait, hier mercredi, l'objet d'un court débat à la Chambre des lords. Lord Stanhope a précisé le point de vue du gouvernement britannique à ce sujet. La question a été soulevée par lord Cecil, qui a demandé s'il était exact que le représentant britannique au sous-comité se fût finalement refusé à admettre le contrôle international sur les lieux. « Nous ne sommes nullement opposés au contrôle, a déclaré le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Nous proposons que le contrôle des armements ait lieu à Genève au moyen de statistiques dont chaque nation se porterait garante. Nous continuons à croire qu'une convention pour la limitation ou la réduction des armements est possible. On peut accuser le gouvernement d'être d'un optimisme incorrigible et je conviens qu'une convention de cette nature devra être d'une envergure très limitée et peut-être simplement une tentative, conclut lord Stanhope, ayant trait à des canons dépassant un certain calibre ou à des tanks dépassant un certain tonnage, mais en tout cas, faisons-en l'essai parce que, parfois, c'est par un modeste début qu'on arrive à de grands résultats. »

**Conseil de la Société des nations**

Londres, 4 avril.

(*Havas.*) — Selon le *Daily Herald*, M. Macdonald ira à Genève, le 15 avril, pour assister à la séance du Conseil de la Société des nations, devant lequel sera porté l'appel de la France contre le réarmement de l'Allemagne.

**La bouderie d'un ministre hitlérien**

Berlin, 4 avril.

Le Dr Frank, ancien ministre de la justice, actuellement ministre sans portefeuille, a manifesté, avant-hier, son ressentiment de ce qu'il avait été relevé de ses fonctions et remplacé par M. Gürtner, nouveau ministre de la justice, qui est un juriste de la vieille école.

M. Frank a refusé de paraître à la cérémonie qui a eu lieu à l'Opéra, à l'occasion de l'unification définitive de l'administration judiciaire, qui est désormais une affaire du Reich et non plus des Etats.

La cérémonie, à laquelle assistaient le chancelier et tous les ministres, s'est passée sans M. Frank.

Tous les amis de M. Frank ont imité son abstention.

Le ministre les convoqua ensuite pour le lendemain à une fête particulière du *Front juridique*, dont il est le président.

Mais le chancelier Hitler, averti, interdit cette manifestation.

Dans la cérémonie de l'Opéra, aucune mention n'a été faite de M. Frank dans les discours.

**La politique monétaire belge**

Paris, 4 avril.

En Belgique règne l'incertitude politique, conséquence de la politique du cabinet van Zeeland. L'*Echo de Paris* appréhende la réaction des pays étrangers devant la dévaluation du belga.

**Les vacances scolaires en France**

Paris, 4 avril.

M. Mallarmé, ministre de l'Education nationale, vient d'adresser aux préfets et aux inspecteurs d'Académie une circulaire où on lit :

« Pour répondre aux vœux qui se sont manifestés tant au Parlement que dans les Associations des parents d'élèves, j'ai pris la décision de principe de faire coïncider, dès cette année, au 15 juillet, le départ en vacances de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement technique avec celui de l'enseignement secondaire.

« Pour les écoles primaires élémentaires (et les cours complémentaires annexés), c'est à vous qu'il appartient de fixer, en Conseil départemental, la date d'ouverture des grandes vacances.

« Je tiens cependant à attirer tout particulièrement votre attention sur l'intérêt qu'il y a à unifier, pour tous les établissements secondaires et primaires, la date d'ouverture des grandes vacances et à la fixer au 15 juillet sur tout le territoire métropolitain. »

**L'opposition irréductible de l'Irlande à l'Angleterre**

Dublin, 4 avril.

(*Havas.*) — « Un traité de paix entre la Grande-Bretagne et l'Irlande pourrait être facilement conclu. Tout ce que l'on demande pour cela du gouvernement anglais est de cesser de se mêler des affaires d'Irlande. »

En faisant cette déclaration au cours de la discussion au Sénat de l'Etat libre du projet de loi fixant le statut des citoyens irlandais, M. de Valera a énuméré les raisons pour lesquelles son gouvernement ne pouvait considérer comme définitif le traité de 1921 : « Il est aisé de voir si nous sommes libres ou non, a-t-il observé ; qu'on laisse le peuple de cette île trancher librement la question. Qu'on le laisse se prononcer par plébiscite sur le point de savoir s'il est satisfait des relations actuelles. Que personne n'ait plus de doutes à ce sujet : en vertu de la loi irlandaise, le titre de citoyen britannique n'est plus applicable à nos concitoyens. Le partage de l'Irlande, conclut-il, a été imposé par la Grande-Bretagne contre le gré de la majorité du public irlandais. En outre, les Anglais ont gardé à leur disposition certains ports irlandais et ils le font contre le désir du gouvernement de l'Etat libre. Nous déclarons que la Grande-Bretagne n'a aucun droit sur ces ports et que, tant qu'elle conservera une partie de notre territoire contre notre volonté, il y aura toujours quelque chose pour empêcher les bonnes relations d'amitié que nous désirons voir s'établir entre les deux peuples. »

**Chute d'un avion militaire italien**

Udine, 4 avril.

Un appareil de chasse, de l'aéroport de Campoformido, piloté par un sergent, s'est écrasé sur le sol. Le pilote, n'ayant pu faire usage de son parachute, s'est tué.

**Mort du supérieur général des augustins**

Rome, 4 avril.

Le 1er avril, est mort à La Paz, en Bolivie, après une très courte maladie, le R. Père Dr Clément Fuhl, général de l'ordre des augustins. Né le 18 juin 1874, à Würzburg, il fut successivement maître des novices et supérieur de la maison de théologie, et ensuite, de 1920 à 1929, provincial des augustins de Bavière. Elu supérieur général de son ordre, en 1931, le Père Fuhl venait de visiter les maisons du Chili et du Pérou lorsque la mort vint le surprendre.

**SUISSE**

**Après l'élection du nouveau conseiller fédéral**

Berne, 4 avril.

Le nouveau conseiller fédéral, M. Obrecht, a été applaudi lorsqu'il a pénétré dans la salle de l'Assemblée fédérale. Il a déclaré accepter son élection et a remercié l'Assemblée de l'honneur qu'elle lui avait fait. Il exercera ses fonctions avec la volonté d'une complète intégrité et le souci du bien commun. Il est heureux que son canton ait de nouveau un représentant au gouvernement du pays. Il demande à l'Assemblée de lui faire confiance. (*Applaudissements.*)

M. Hermann Obrecht est né en 1882 à Granges (Soleure). Il fut d'abord instituteur, puis secrétaire du Département des finances du canton de Soleure et rédacteur à la *Solothurnzeitung*. Puis il fut nommé au Conseil d'Etat, qu'il quitta en 1917. Il fut alors élu député au Grand Conseil et conseiller national. Il abandonna toutes ses fonctions pour se consacrer aux affaires.

M. Obrecht est président de la Banque cantonale soleuroise. Il appartient au comité de la Société de banque suisse. Il est membre du comité de la Chambre de commerce soleuroise et membre ou président de divers conseils d'administration d'entreprises industrielles.

Il est colonel d'infanterie et a exercé le commandement de la brigade d'infanterie 7.

# FRIBOURG

## ELECTION DU 7 AVRIL AU CONSEIL D'ETAT

Candidat conservateur :

**M. MAXIME QUARTENOUD**

notaire,  
député au Grand Conseil

### Un deuil romontois

On nous écrit :

Il y a quelques jours, toute la population romontoise assistait aux funérailles de M. Joseph Ruffieux, facteur postal retraité, mort soudainement après une atteinte de grippe.

M. Ruffieux servit pendant une quarantaine d'années dans les postes fédérales. Il y donna sa pleine mesure de dévouement et de fidélité. Ses collègues rencontraient en lui un ami sûr, dont la générosité savait le prix de la discrétion. Ses dons de prudence, de bon conseil s'alliaient à un naturel enjoué, à une franchise qui ne laissait pas d'être cordiale. C'était, au surplus, un modeste.

Le défunt siégea longtemps au sein de la commission scolaire, ainsi que parmi les autorités paroissiales de sa chère cité.

### Pour prévenir

#### les empoisonnements de rivières

On apprend de temps en temps qu'une fontaine ou un ruisseau ont été empoisonnés par des infiltrations de purin provenant d'une fosse défectueuse, ce au grand danger de la santé publique.

Or, il existe un moyen de rendre absolument inoffensives les eaux d'égouts. C'est le système Oclair, qui a été recommandé dans une série d'annonces de la *Liberté*. Ceux qui désireraient se renseigner à ce sujet peuvent s'adresser à M. le géomètre Ignace Weck.

#### Audition des élèves du Conservatoire à la Grenette

Aujourd'hui jeudi, 4 avril, à 2 h., cours inférieurs de M<sup>lles</sup> Villard et Meyer ; à 3 h., de MM. Hegetschweiler, Python, Gaimard, M<sup>lle</sup> de Reyff et de M. Rody ; à 4 h., de M. Sauter, M<sup>lle</sup> Wirz, M<sup>me</sup> Lombriser et M. Stœcklin.

### Le concert

#### de l'Orchestre de la ville de Fribourg

On nous prie de rappeler le concert symphonique de l'Orchestre de la ville de Fribourg, qui aura lieu ce soir jeudi, à 8 h. 1/2, dans la salle de la Grenette, à Fribourg, avec les concours de M<sup>me</sup> Yvonne Lob, pianiste.

### Un cours de dépannage

On nous écrit :

Le cours de dépannage organisé par la section fribourgeoise du Touring-Club suisse a commencé mardi soir, 2 avril, dans une salle du Technicum, gracieusement mise à la disposition du comité de la section par la direction de cette école.

M. Marro, président, a dit tout d'abord, en quelques mots heureux, les raisons de ce cours, puis sa gratitude à l'égard de M. Brasey, directeur du Technicum, et il a remercié, enfin, les membres de la section d'avoir répondu nombreux (une cinquantaine, malgré un temps affreux) à l'appel de M. Guénat, organisateur principal dudit cours.

Puis, M. Crotti, du Service cantonal des automobiles, auquel M. Marro avait également dit sa gratitude, a donné, d'excellente manière, sa première leçon, théorique, comme il convient.

M. Crotti a su mettre ses connaissances à la portée de ses auditeurs ; il a, d'autre part, accompagné ses explications très complètes de dessins clairs, montrant enfin, à chaque fois, les diverses pièces du moteur, dont, mardi soir, il parlait.

Rappelons que ce cours a lieu le mardi et le jeudi, à 8 h., dans la salle 32 du Technicum (ancien bâtiment, 2<sup>me</sup> étage).

### Paroisse de Saint-Pierre

Pour le premier vendredi du mois, les cérémonies auront lieu aux heures suivantes : Ce soir jeudi, à 8 h., exposition du Saint Sacrement, adoration nocturne par les hommes et jeunes gens ; vendredi matin, messes basses, à 6 h. et 7 h. ; à 8 h., messe des enfants et communion ; à 8 h. 1/2, du soir, sermon par le R. Père Laurent, prédicateur du carême ; consécration au Sacré Cœur et bénédiction du Saint Sacrement.

### Adoration nocturne à Notre-Dame

En raison du sermon de carême en langue allemande, il n'y aura pas, ce soir, jeudi, d'Heure sainte à la basilique mineure de Notre-Dame ; mais, dès 9 h., après la bénédiction, le Saint Sacrement restera exposé à l'adoration des fidèles toute la nuit et jusqu'après la messe de 6 h. Cette messe sera suivie de la bénédiction du Saint Sacrement.

Confessions ce soir, jeudi, dès 5 h., et après 8 heures.

### Une conférence

#### de M. le professeur Newald à Rome

L'« Istituto di Studi Romani », présidé par M. Carlo Galassi Paluzzi, a organisé, à Rome, à l'occasion du bimillénaire d'Horace, une série de conférences sur la personnalité du poète romain et sa fortune dans les différentes littératures européennes.

Le thème *Horace dans la littérature allemande* avait été confié à M. Richard Newald, professeur à la Faculté des lettres de l'université de Fribourg et auteur d'un volume sur ce sujet.

La conférence a eu lieu devant un public distingué, qui remplissait la monumentale salle des conférences de l'« Istituto di Studi Romani », la salle Borromini. Le savant professeur a montré les difficultés que l'esprit allemand a toujours rencontrées pour s'assimiler l'art d'Horace, tellement objectif, net, classique ; il n'y a presque pas d'auteur important qui ne présente des traces de ces efforts toujours renouvelés.

Le public a suivi avec beaucoup d'attention la lecture et a chaleureusement applaudi le conférencier.

Samedi dernier, M. Newald a été reçu en audience privée par le Saint-Père, et il a présenté à Sa Sainteté, au nom de la Bibliothèque Warburg, le premier volume de la *Kulturwissenschaftliche Bibliographie zum Nachleben der Antike*, dont M. Newald est codirecteur.

### Pèlerinage diocésain à Lourdes et à Nevers

Les inscriptions pour le grand pèlerinage diocésain à Lourdes et à Nevers, du 7 au 15 mai, seront closes le 8 avril. Après cette date, aucune inscription ne sera prise en considération, car on prévoit que les cinq trains prévus seront complets.

### Foire aux provisions (3-14 octobre)

La commission administrative de la Fédération des syndicats agricoles et la grande commission de la Foire ont décidé que la prochaine Foire aux provisions aurait lieu du 3 au 14 octobre.

La 6<sup>me</sup> Foire se tiendra, comme celles qui l'ont précédée, dans les locaux de la Grenette et sur la place de Notre-Dame, à Fribourg.

L'organisation de cette manifestation économique fribourgeoise reste confiée à la Fédération des syndicats agricoles.

Les buts de la Foire seront les mêmes que par le passé et son caractère restera avant tout cantonal et agricole.

Tous les groupes de la Foire ont déjà promis leur adhésion à la prochaine manifestation. De leur côté, les anciens exposants se retrouveront en majeure partie à la 6<sup>me</sup> Foire, de telle sorte que le succès de celle-ci, au point de vue de la participation des exposants, est d'ores et déjà assuré.

Le restaurant de la Foire sera logé à la taverne de l'historique Grenette. Sa location sera mise prochainement en soumission par voie d'insertion, dans la *Feuille des avis officiels du canton de Fribourg*.

### Concours hippique

On nous écrit :

Monter à cheval ne consiste pas uniquement, ainsi que se l'imaginent encore beaucoup de personnes, à s'asseoir sur un animal plus ou moins placide et à le diriger au moyen de deux rênes qu'on lui tire dans la bouche, quand ce n'est pas plutôt le cheval qui conduit son cavalier ! L'équitation, sport qui se pratique depuis des siècles, est arrivée à un degré de perfectionnement qui en fait un art véritable.

C'est en vue de perfectionner l'éducation du cavalier et le dressage du cheval que sont organisés les concours hippiques. En effet, le cavalier qui se promène en forêt ou sur le terrain voit surgir devant lui, très souvent à l'improviste, un tronc d'arbre qui lui barre la route, une haie, un fossé, quand ce n'est pas un ruisseau ou un ravin. Il doit pouvoir passer sans qu'il en résulte une chute ou un refus de son compagnon qui aura tôt fait, s'il sent qu'il est le maître, de s'obstiner et de rendre toute excursion intéressante impossible.

Dans un concours hippique comme celui que la section de la Gruyère de la Société de cavalerie fribourgeoise organisera à Bulle pour le 14 avril, nous aurons l'occasion de voir trois parcours. En d'autres termes, les cavaliers, sans avoir eu la faculté de franchir au préalable les obstacles préparés, devront suivre un tracé prévu d'avance qui comportera, suivant l'épreuve, huit à dix obstacles variés et imprévus consistant en haies, barrières, triple barre, etc. C'est dire que, pour nos sous-officiers et dragons, c'est là une occasion excellente de se perfectionner dans un art poussé actuellement très loin et pour le public l'occasion également de voir ce qu'on peut obtenir de nos chevaux de cavalerie qui, en temps ordinaire, servent aux besoins de l'agriculture et peuvent néanmoins, en période militaire, être d'excellentes montures.

### Les samaritains à Romont

On nous écrit de Romont :

Lundi soir, le public romontois était convié à une séance consultative, au Casino, au sujet de la création d'une section de samaritains en notre ville. Un grand nombre de dames et de messieurs sont accourus pour entendre l'exposé de cette question qui les intéressait au premier chef.

Parmi l'assistance, on remarquait, notamment, M. Hertig, président de l'association cantonale des samaritains ; M. Suter, membre de la section de Fribourg ; M. le préfet Bondallaz ; une délégation du conseil communal et les initiateurs du mouvement samaritain à Romont, MM. les docteurs Jambé, Fraschina et Fasel.

M. Hertig rendit hommage tout d'abord aux organisateurs de l'assemblée et retraça d'une façon précise et rapide les bienfaits signalés que sont appelés à rendre les samaritains. Il releva que Romont et Estavayer sont les deux seuls chefs-lieux de district qui ne possèdent pas de sections organisées. Il forma le vœu de voir la réaliser à Romont cette tâche si belle et si humanitaire. M. le préfet Bondallaz et M. Chatton, au nom de l'autorité communale, exprimèrent tour à tour le désir de voir se constituer dans nos murs une section de samaritains. Les deux orateurs mirent en lumière le rôle éminemment charitable et philanthropique du samaritain. M. le docteur Fraschina, futur directeur du cours, et son collaborateur, M. Suter, arrêterent les grandes lignes du programme d'étude et concrétisèrent leur exposé à l'aide de planches colorées et appropriées pour la circonstance. Le président, M. le docteur Jambé, après avoir remercié les orateurs, félicita les participants d'être venus si nombreux apporter leur témoignage de sympathie à une œuvre si digne d'intérêt.

L'assemblée a remporté le plus grand succès, car le cours a pu commencer hier soir déjà, avec une soixantaine d'élèves recrutés à Romont et dans les campagnes environnantes.

### Société de chant de la fédération des corporations

On nous écrit :

La Société de chant a tenu son assemblée annuelle le 23 mars, à l'hôtel des Corporations. L'effectif de la société s'est augmenté et en partie renouvelé ces derniers temps. On constate avec plaisir que d'anciens membres retenus pour des circonstances de travail ont repris leur place au sein de la société. Celle-ci est particulièrement reconnaissante envers les membres qui, directeurs eux-mêmes ou anciens directeurs de société vont prendre place dans ses rangs pour la culture du chant au sein de la classe ouvrière.

L'assemblée a élu président M. Arnold Mauron ; caissier, M. Raymond Mollard ; secrétaire, M. Casimir Gradel ; membres-adjoints, MM. Alphonse Audergon et Alphonse Perriard. La société va travailler avec zèle et méthode. Une partie de son programme consiste à préparer des chants religieux pour la cathédrale ou pour le congrès romand. Sont à l'étude des morceaux pour la fête régionale et pour les journées de la fête des catholiques suisses, à la fin du mois d'août. La société a fixé ses répétitions le lundi à 8 h. 1/2, à l'hôtel des Corporations.

### CHRONIQUE JUDICIAIRE

#### Tribunal de la Sarine

P. rentrait un soir en automobile de Fribourg à Bulle. Au contour de Froideville, il se lança contre un arbre et sa machine fut détériorée. A la suite d'une enquête, la police constata que P. roulait sans permis, et que, en outre, il était un peu pris de vin. Le tribunal l'avait condamné par défaut à 100 fr. d'amende il y a trois semaines. P. ayant demandé le relief de ce jugement, s'est vu infliger, hier mercredi, dix jours de prison sans sursis, pour avoir transgressé la loi fédérale sur la circulation.

F., de Rossens, a été condamné à trois mois de prison pour scandale public. Il est actuellement à Bellechasse. Sa complice, M<sup>me</sup> T., ne s'était pas présentée à l'audience au cours de laquelle F. fut condamné. Elle a comparu hier, et, après plaidoiries de M. Pierre Nordmann, de l'étude Bartsch, les juges lui ont infligé deux mois de prison avec sursis, également pour scandale public.

M. Joseph Turling, à Prez-vers-Noréaz, a porté plainte, au nom de sa fille mineure Andréa, contre Céline B., pour diffamation et calomnie. Cette dernière ne s'est pas présentée. Elle a donné comme excuse qu'elle était malade, alors qu'elle a été vue hier en bonne santé. Aussi le tribunal l'a-t-il condamnée à 200 francs d'amende et aux dépens.

Et voici maintenant une affaire criminelle, qui a déjà défrayé à plusieurs reprises la chronique judiciaire du tribunal de la Sarine. Il s'agit des vols commis au temple réformé, à l'église de Bourguillon et dans la cave de M. Forster, fleuriste. Un montant d'environ 200 francs avait été soustrait, ainsi qu'une centaine de bouteilles de vin.

Quant au vol du temple, un nommé R. avait été formellement accusé par sa femme de l'avoir commis. R. fut déféré au tribunal qui, en octobre 1933, rendit un jugement d'acquiescement en sa faveur. M<sup>me</sup> R., dans la suite, reconnut que les accusations qu'elle avait portées contre son

mari étaient fausses et elle désigna les frères D. comme les auteurs du cambriolage du temple.

Ceux-ci furent traduits devant le tribunal de la Sarine, pour mise en circulation de monnaies falsifiées et pour le vol d'un trousseau de clefs commis dans un café de la Neuveville. Pour ces délits, ils furent condamnés, le 4 avril 1934, à six et trois mois d'internement. Le tribunal ne retint pas à leur charge les vols commis au temple et à l'église de Bourguillon, faute d'indices suffisants.

Dans la nuit du 29 au 30 décembre 1934, un nouveau vol était commis au temple réformé. A la même époque, la cave de M. Forster, fleuriste, à la rue de Lausanne, était vidée d'une partie de ses bouteilles. Le 16 janvier 1935, dans la nuit, les nommés G. D. et G. J. étaient surpris dans la cave, en train de voler du vin, et ils furent arrêtés immédiatement par le gendarme Gremaud.

Au cours d'un premier interrogatoire, G. D. reconnut être l'auteur des vols commis au temple en 1933 et 1934, ainsi qu'à l'église de Bourguillon en 1933. Il avoua également avoir dérobé une cinquantaine de bouteilles de vin.

Ici les affaires se compliquent. G. D., pour diminuer sa responsabilité, a mis en cause M. P., L. C. et E. B., ce dernier est en fuite. Il a déclaré que P. et B. étaient avec lui et G. J. pour le cambriolage des églises. C'est, en outre, chez L. C. que le vin volé fut bu.

P. a toujours protesté de son innocence. Il en est de même de C. Quant à E. B., il n'est pas possible de connaître son opinion, puisqu'il ne s'est pas présenté au tribunal.

Les débats, commencés à 10 h. 1/2 du matin, ne se sont terminés qu'à 5 heures de l'après-midi. M. le procureur Pierre Weck a soutenu l'accusation. M. Wuilleret, licencié en droit, de l'étude de M. Gottrau, et M. Ducry, licencié en droit, de l'étude de M. Lorson, ont défendu d'office les accusés.

Au banc des plaignants se trouvaient le gendarme dénonciateur M. Gremaud et M. Forster, fleuriste.

Après une assez longue délibération, le tribunal a condamné G. D., récidiviste, pour vol avec effraction, à deux ans de réclusion, sous déduction de la préventive subie. G. J. fera quatre mois de prison. L. C. a été condamné à un mois de prison avec sursis pour recel. E. B. a été condamné par contumace à six mois de réclusion. M. P. a été libéré. Tous les frais ont été répartis entre les condamnés.

## RADIO

Vendredi, 5 avril

#### Radio-Suisse romande

7 h., leçon de gymnastique. 12 h. 40, gramo-concert. 13 h. 10, chronique touristique. 16 h. (de Zurich), concert, émission commune. 18 h. (de Tramelan), l'heure des enfants avec le concours des élèves de l'école secondaire. 18 h. 40, soli de violon par M<sup>lle</sup> Magda Lavanchy. 19 h., chronique touristique et sportive. 19 h. 10 (de Moutier), *Les verriers*, reportage par M. F.-L. Blanc. 19 h. 40, *La quinzaine politique*. 20 h., violoncelle et piano. 21 h., dernières nouvelles. 21 h. 10 (de Berne), soirée bernoise.

#### Radio-Suisse allemande

12 h., concert varié. 16 h., émission commune, concert de musique russe, par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 17 h. 10, concert récréatif par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 19 h. 50, musique de la Suisse occidentale avec le concours de l'Union chorale de Berne.

#### Radio-Suisse italienne

12 h., concert de musique brillante. 19 h. 30, pièces pour deux flûtes et piano. 20 h. 30, les grands compositeurs : Jules Massenet.

#### Stations étrangères

Radio-Paris, 12 h. 15, concert de musique symphonique. 20 h., théâtre. Tour Eiffel, 20 h. 30, radio-concert symphonique. Paris P. T. T., 20 h. 30, concert de musique de chambre. Poste Parisien, 20 h. 30, gala de la semaine radiophonique. Bruxelles, 20 h., concert d'orchestre. Radio-Luxembourg, 12 h. 30, concert par l'Orchestre Radio-Luxembourg. 22 h., récital de piano. 22 h. 30, concert varié par l'Orchestre Radio-Luxembourg. Königs wusterhausen, 19 h., concert par le petit orchestre de la station : musique gaie. Munich, 21 h., concert récréatif par le petit orchestre de la station. Leipzig, 21 h., musique d'opérettes par la Philharmonie de Dresde. Berlin-Tegel, 24 h., concert par un orchestre de chambre. Londres national, 22 h. 20, concert par fanfare militaire. Vienne, 19 h. 30, concert varié par l'orchestre de la station. 22 h. 35, airs et chants pour ténor.

#### Télédiffusion (réseau de Sottens)

7 h. 15 à 8 h., Radio-Paris, revue de la presse. 7 h. 45, gymnastique. 8 h. à 8 h. 30, Paris P. T. T., revue de la presse. 8 h. 30 à 9 h. 30, Lyon-la-Doua, musique classique. 10 h. 30 à 12 h. 25, Lyon-Lille, musique orientale. 11 h., musique variée. 14 h. à 15 h., Lyon-la-Doua, gramo-concert. 15 h. 30 à 15 h. 59, Zurich, gramo-concert. 22 h. à 24 h., Lyon-la-Doua, soirée littéraire. Informations.

## CALENDRIER

Vendredi, 5 avril

### JÉÛNE

**Saint VINCENT FERRIER, confesseur**  
Saint Vincent Ferrer, né en Espagne, entra dans l'ordre des Frères prêcheurs et parcourut l'Europe entière, avertissant les pêcheurs de faire pénitence et opérant de nombreux miracles. Il mourut à Vannes (Bretagne), en 1419.



## La Grèce

La révolution avortée de M. Vénizélos a ramené l'attention sur la Grèce.

La Crète et la Macédoine, extrémités insulaire et continentale de la République grecque, qui furent les centres les plus actifs de la récente rébellion, sont aussi les pays d'où monta et où déclina l'astre de la Grèce antique. Et l'on a dit avec humour, mais sans invraisemblance, que les Crétois d'aujourd'hui pensent peut-être ramener dans la droite voie leur vieille colonie. Car la première grande civilisation du Sud-Est méditerranéen naquit en Crète, comme autour de l'Égée s'est probablement formée la patrie hellénique. « Les peuples de la mer, a dit un grand lettré, sont assurément les ancêtres des peuples classiques de Grèce et d'Asie Mineure. » Puis il a montré de nouveaux venus, que « nous pouvons appeler Achéens », descendant de l'Europe centrale vers les Balkans, peuplant la Thessalie et l'Épire, la Grèce centrale et le Péloponnèse, devenant, de terriens qu'ils étaient, navigateurs dans ce milieu géographique dont la mer fait l'unité. La Grèce moderne rappelle cette double origine.

L'Hellade a toujours semblé destinée, par la situation péninsulaire et insulaire de pays où la mer vaut mieux que le sol, à devenir une république maritime. Mais, l'Occident voyant en elle une partie intellectuelle autour de l'Acropole d'Athènes, la diplomatie moderne — qui conçoit l'Etat idéal sous la forme d'un territoire continu — quand elle rendit en 1829 la vie politique à une nation grecque fit de la Grèce centrale et du Péloponnèse un petit royaume d'une cinquantaine de mille kilomètres carrés — la Suisse en a 41,295 — avec Eubée, les Sporades du français moyens — avec Eubée, les Sporades du nord et les Cyclades, mais sans les îles Ioniennes ni même Cérigo qui ne seront rattachés qu'en 1864. La Crète, les Sporades du sud, les grandes îles de la côte d'Asie et cette côte où Smyrne était aussi grecque qu'Athènes, restent sous le Croissant.

Or, cette Grèce péninsulaire, qui tournait le dos aux Balkans, demeurait en réalité une île. Jusqu'à 1916, on n'y pouvait guère entrer que par mer, les voies ferrées s'arrêtant en deçà de la frontière turque. Les aspirations pour le rassemblement des terres helléniques tendaient non moins que vers l'Épire et la Thessalie vers les îles de la mer, domaine millénaire des ancêtres égéens.

Au hasard des révoltes locales, des guerres balkaniques et des conférences internationales, la formation du territoire continental se poursuivit. La Thessalie au nord des monts Othrys et le district épéroite d'Arta furent réunis en 1881. Les guerres de 1912 et de 1913 firent entrer dans l'Etat grec la Macédoine centrale et orientale avec Salonique et Cavalla, et la majeure partie de l'Épire. Alors aussi furent enfin restituées à la Crète et les îles de l'Égée, sauf Imbos et Ténédos, gardiennes des Dardanelles, et que la Turquie conservera, mais où la communauté grecque est officiellement organisée.

C'est peut-être dans son domaine maritime que la Grèce fut le plus étrangement traitée par la fortune. Après la guerre mondiale et la catastrophe aventure asiatique de 1922, l'Italie relint Rhodes et le Dodécannèse qu'elle occupait provisoirement comme garantie de l'exécution par la Turquie du traité de Lausanne de 1912. Depuis 1878, Chypre a été administrée par l'Angleterre et, en 1914, annexée à l'empire britannique.

La Thrace occidentale, un moment bulgare, a fait retour à la Grèce; mais l'Épire du nord est en Albanie, et la Turquie en Asie garde ses côtes à population hellénique. Ces règlements ont

ajouté à la géographie humaine contemporaine un chapitre que l'on supposait ne plus appartenir qu'à la géographie historique : celui des transferts et échanges de populations. Ce n'était pas pour surprendre les Grecs voisins de cet Orient où les diasporas juives et arméniennes sont proches ou dans l'espace ou dans le temps. Peut-être aussi n'y a-t-on pas l'attachement de l'Occidental pour son coin de terre. En 1829, les Smyrniotes exprimèrent le désir d'émigrer en masse dans le jeune royaume national; en 1906, ce fut le tour des Grecs de Bulgarie et de Roumanie; en 1913, il vint 40,000 Hellènes de Macédoine; en 1914, 300,000 de Thrace et d'Asie Mineure.

Mais l'immense foule de réfugiés et d'échangés afflua à la suite du désastre de 1922 et de la VI<sup>me</sup> convention de Lausanne en 1923. En 1928, 1,271,849 réfugiés assistés par le gouvernement avaient été installés dans la République; il en était venu bien davantage, mais beaucoup n'avaient fait que passer, en route pour les lointaines colonies grecques. Il faudrait aussi ajouter environ 200,000 immigrants qui, ayant des ressources, se fondirent dans la population de la capitale et des villes sans que l'Etat eût à s'occuper d'eux. Comme compensation, 380,000 musulmans et 50,000 Bulgares retournèrent en Turquie et en Bulgarie. Aujourd'hui, des 452,969 Athéniens, 116,379 sont des réfugiés, et le Pirée compte 94,465 réfugiés sur un total de 251,328 âmes. Les réfugiés forment le quart de la population de la République. Et comme les quatre cinquièmes d'entre eux arrivèrent dans un état de dénuement absolu, amené avec eux 50,000 orphelins, on imagine quel problème démographique et financier eût à résoudre un pays presque ruiné par les guerres. Par bonheur, la moitié de ces réfugiés étaient des paysans qui ont colonisé les régions évacuées par les musulmans et les Bulgares; aussi y a-t-il 452 pour 1000 de la population en Macédoine, 353 en Thrace, 184 dans les îles égéennes. Mais cette colonisation a coûté cher; et que dire de l'établissement des réfugiés urbains ?

La population de la Grèce ainsi remaniée est remarquablement homogène : 928 habitants pour 1000 sont de langue grecque et 960 de religion orthodoxe. Population terrienne : 58 % de ruraux et 53 % d'agriculteurs; les pêcheurs ne sont que 6 pour 1000 habitants. Mais, comme partout ailleurs, la population ouvrière croît aux dépens de la population agricole. La densité moyenne atteint 51 habitants au kilomètre carré; elle dépasse 100 dans la Grèce centrale à cause de l'agglomération Athènes-Pirée, et 80 en Macédoine à cause de Salonique. Les îles, comme il arrive souvent, ont une très forte densité : plus de 100 à Corfou, 80 à 100 dans Chio, Samos, Zante, Egine. La presqu'île de Chalcidique est le pays le moins peuplé : pas même 20 habitants au kilomètre carré. En Grèce continentale, 17 départements sur 26 varient de 20 à 40, chiffre encore élevé dans un pays où les deux tiers du sol ne sont pas cultivables. Tels sont le territoire de la Grèce actuelle et son peuplement; mais il faut considérer aussi sa position. Elle a beaucoup varié, cette position. La Grèce antique fut le centre d'un monde allant de la Sicile à l'Asie et de la Macédoine à la Crète. Byzance transporta sur les Détroits le centre de gravité de ce monde grec. La Grèce libérée d'il y a un siècle fut une sorte d'île au sud d'une péninsule sauvage plus isolée par les Osmanlis que par les montagnes et les forêts de l'Épire et de la Thessalie. La Grèce du vingtième siècle, privée de ses îles orientales et de ses colonies d'Asie, est plus terrienne que maritime, et elle accentue son caractère balkanique sans pourtant perdre tout à fait celui de pont entre l'Europe et l'Asie.

A cet égard, elle développe une situation excel-

lente sur les grandes routes du monde de demain. L'aéroplane fait de sa capitale un centre de voies aériennes. C'est à Athènes que se posent, avant de repartir pour l'Asie et l'Australie, pour l'Afrique orientale aussi, les avions des lignes de Londres, de Paris, d'Amsterdam, de Rome, de Vienne, de Dantzig, de Bucarest, de Constantinople. Il en résultera de grands profits pour la Grèce — et même pour la Crète, où passent aussi les aéroplanes. Et peut-être la République grecque aura-t-elle dans les transports aériens modernes une situation du même ordre que celle des villes helléniques sur les voies maritimes de l'antiquité.

## AVIATION

### L'accident du pilote Bajac

Une enquête est ouverte sur les causes de l'accident où l'aviateur Bajac, chef pilote de l'Air-France sur la ligne de nuit Londres-Paris, a trouvé la mort.

On rappelle que Bajac, depuis plusieurs années sur la ligne, maître par surcroît du vol sans visibilité, connaissait admirablement le balisage du parcours Paris-Londres. On a relevé, d'autre part, que l'avion a touché terre dans une clairière avant de s'écraser contre des arbres. Bajac, qui n'était pas gêné par la brume puisqu'un témoin a vu l'appareil peu avant l'accident, a donc voulu atterrir, sans doute parce que quelque chose n'allait pas comme il l'entendait.

Un ami de l'aviateur, pilote lui-même et grand spécialiste de l'aviation, a posé à ce propos quelques questions : « Oui ou non, a-t-il écrit, quand, il y a un an, on voulut faire du vol de nuit avec cet appareil, Bajac n'a-t-il pas nettement refusé ? Pourquoi cette machine, vieille de cinq ans, était-elle « meilleure » cette année qu'il y a un an ? »

Disons enfin que cet accident est survenu quelques jours après la fin tragique, au Congo, du gouverneur Renard, dont l'appareil, selon des avis autorisés, n'était pas non plus fait pour les raids qu'on lui imposait.

## LES SPORTS

### Le tour de Suisse

Le commissaire général du tour de Suisse cycliste, M. Marzohl, vient de donner des indications complètes concernant l'épreuve de 1935. Cette dernière comportera 7 étapes avec départ à Zurich le 24 août et arrivée dans cette ville le 31 août.

Voici quelques détails concernant les étapes :

1<sup>re</sup> étape : Zurich, Rapperswil, Ricken, Wattwil, Wildhaus, Buchs, Sargans, Ragaz, Landquart, Davos, col de la Fluella, Saint-Moritz, 243 km. Contrôle de ravitaillement à Landquart.

2<sup>me</sup> étape : Saint-Moritz, col du Jufer (2287 m.), Tiefenkastel, Schynpass, Thusis, Splügen, Saint-Bernardin (2063 m.), Mesocco, Bellinzona, Locarno, Quartini, Cadenazzo, Lugano, 220 km. Contrôle de ravitaillement au Splügen.

3<sup>me</sup> étape : Lugano, Ceneri, Bellinzona, Gothard, Göschenen, Altdorf, Brunnen, Weggis, Lucerne, 205 km.

A Lucerne, probablement, journée de repos.

4<sup>me</sup> étape : Par Lucerne, Brunig, Interlaken, Spiez, Saanen, Château-d'Éx, col des Mosses (1448 m.), Aigle, Montreux, Lausanne, Genève, 285 km. Contrôle de ravitaillement à Château-d'Éx.

5<sup>me</sup> étape : Genève, Rolle, Cossonay, Orbe, Yverdon, Sainte-Croix, Val de Travers, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Vue des Alpes (1288 m.), Neuchâtel, Galmiz, circuit de Berne, où l'on couvrira deux tours 3/4 de circuit, distance totale

246 km. Contrôle de ravitaillement à La Chaux-de-Fonds.

6<sup>me</sup> étape : Berne, Soleure, Langenthal, Niederbipp, Balsthal, Mumliswil, Delémont, Laufon, Reinach, Bâle, Liestal, Sissach, Hauensetin, Olten, 230 km. Contrôle de ravitaillement à Balsthal.

7<sup>me</sup> étape : Olten, Aarau, Staffelegg, Frick, Bozberg, Brugg, Baden, Kaiserstuhl, Bulach, Winterthour, Frauenfeld, Kreuzlingen, Romanshorn, Arbon, Saint-Gall, Wil, Winterthour, Zurich, 253 km. Contrôle de ravitaillement à Winterthour (lors du premier passage).

Le parcours total est donc d'environ 1680 km., soit 200 de plus qu'en 1934. Les innovations pour 1935 sont l'arrivée à Saint-Moritz au lieu de Davos, le passage à Locarno au cours de la deuxième étape, le passage du col des Mosses et l'arrivée à Genève au lieu de Lausanne, l'arrivée à Olten au lieu de Bâle et le parcours tout à fait nouveau de la septième et dernière étape. L'étape la plus difficile sera la première.

### L'entraînement de l'équipe suisse de football

C'est sur un terrain très glissant et devant 2500 personnes que le « onze » suisse s'est entraîné hier soir, à Zurich, contre Mulhouse. L'équipe suisse s'est présentée dans la composition suivante : Bizzozero; Gobet, Weiler I; Binder, Weiler II, Defago; Amado, Bœsch, Kielholz, Abegglen et Jäck.

Dès le début, les Suisses ont pris le commandement des opérations. Repos 3-0 pour les Suisses (buts marqués par Kielholz et Amado (2)).

En seconde mi-temps, Amado a été remplacé par Weber, de Cantonal (Weber sera peut-être sélectionné dans l'équipe B). Après trois minutes de jeu, Trello a fait une chute et a dû quitter le terrain pendant une dizaine de minutes. Son absence s'est fait sentir et les Alsaciens ont marqué un but à la 20<sup>me</sup> minute par Laurent. Mais, bientôt, les Suisses ont repris l'avantage et Bœsch a porté le score à 4 à 1. Pendant le dernier quart d'heure, un fort brouillard ayant envahi le terrain, la visibilité a été très mauvaise. Kielholz et Bœsch ont encore marqué chacun un but. Résultat final : 6 buts à 1.

L'équipe nationale a donc fourni une bonne partie.

Pour rencontrer la Hongrie, le « onze » suisse sera formé comme suit : Bizzozero; Minelli, Weiler I; Binder, Weiler II, Muller; Amado, Bœsch, Kielholz, Abegglen et Jäck.

## AUTOMOBILISME

### Les 24 heures du Mans

L'Automobile-Club de l'Ouest avait été obligé de limiter à 60 le nombre des concurrents pour le 13<sup>me</sup> grand prix d'endurance du Mans. Ce chiffre vient d'être atteint plus de deux mois et demi avant la grande épreuve.

Parmi les engagés, on note Raymond Sommer, lord Howe, Richards, Eyston, Trévoux, etc.

Il y a lieu d'indiquer que de nouvelles inscriptions pourront être enregistrées, s'il se produit des forfaits.

### Le prix de la benzine

Il a été question, ces jours derniers, aux Chambres fédérales, du prix de la benzine. On y a ainsi noté que ce prix était, en Suisse, notablement moins élevé que dans les pays qui nous entourent, et, surtout, qu'en France.

Mais il ne faut pas oublier que, en France, les automobilistes ne payent plus d'impôt de circulation, mais bien une taxe fixe sur chaque litre de carburant. Cet impôt nouveau, a-t-on calculé, est plus avantageux que l'ancien impôt

## La résurrection de Rama

par GUY THORNE

(Adapté de l'anglais par O'Neuès)

### IX

Trois heures du matin ! Une fois encore, le mausolée près de la rivière est tout illuminé de la clarté des torches de cire. Toute la compagnie du château y est rassemblée et a pris place sur le banc circulaire. Debout près de la porte, le docteur Staveley attend les deux retardataires.

Un jour de plus s'est écoulé que John a pu consacrer entièrement à sa fiancée; les autres invités, fatigués par la veille de la nuit précédente, étant restés dans leurs chambres.

A 1 heure du matin, tous se sont réunis dans un salon du rez-de-chaussée et Staveley a contraint les dames à prendre une tasse de bouillon réconfortant avant de sortir pour l'extraordinaire cérémonie nocturne. Au retour, chacune devra prendre une mixture bromurée; le docteur n'admettra aucun refus.

C'était Staveley qui avait guidé la caravane, et maintenant il attendait le général Munro, qui était resté enfermé une heure entière avec la duchesse, au commencement de la soirée, et le colonel de Beauvais.

Enfin, un bruit de pas les annonça. Le colonel entra le premier, suivi de la haute silhouette du général. C'était la première fois que la plupart des invités voyaient ce personnage, pour eux grand-prêtre de redoutables mystères, et tous les yeux se portèrent sur lui avec une expression mêlée de crainte et d'espoir. Et ce n'est pas exagérer l'impression produite par

ce singulier représentant du maître de dire que tous les cœurs se glacèrent à la vue d'un être si repoussant. Pourtant, ses fonctions d'investis-saient d'une autorité, d'une dignité pleine de fascination.

La porte fut refermée à clé; quelques minutes auparavant, John Staveley en avait lui-même brisé les scellés, retrouvés intacts.

Le général Munro jeta un regard sur l'assemblée. Il était nu-tête et le colonel de Beauvais posa à terre devant lui plusieurs objets.

— Je dois vous donner un avertissement préliminaire, dit-il d'une voix coupante, en soulevant sa main qui ressemblait à une griffe : personne ne doit quitter sa place, quoi qu'il voie ou entende. Demeurez assis; celui qui se lèverait se mettrait en péril de mort.

Staveley ne prit pas l'avertissement pour lui-même : il se retourna vers l'orateur et leurs regards se croisèrent comme deux épées qui se saluent avant le duel.

— Quel que soit le risque à courir, dit le médecin d'une voix ferme, je désire rester debout près de ce cercueil.

Il désignait du doigt la longue boîte funèbre posée dans l'alcôve, sur les supports de pierre. Il y eut une pause d'un instant, un nouvel échange de regards de défi, et le général s'inclina :

— Si vous voulez, consentit-il d'une voix brève.

Il se retourna vers le colonel de Beauvais et lui dit un mot; le colonel ouvrit un sac qu'il portait. Pendant que les deux exécuteurs testamentaires en extrayaient le contenu, M. Omerod s'approcha de Staveley :

— Je reste à vos côtés, dit-il; il vaudrait mieux que je sois près de vous. Je crois deviner ce qu'ils vont tenter, et vous pourriez être épouvanté par cette comédie macabre.

Staveley fut touché et reconnaissant.

Le colonel de Beauvais aidait le général Munro à revêtir une longue robe noire. La robe endossée, le général se courba vers le sol; il tenait à la main un petit bâtonnet blanc, sans doute une barre de craie; du bout du bâtonnet, il traça un large double cercle. A l'extérieur de ces cercles, aux quatre coins d'un carré, il traça les triangles entrelacés qui forment l'hexagone ou sceau de Salomon.

— C'est le rituel de Lévi, murmura Omerod à voix basse.

Alors, dans l'espace entre les deux cercles, l'opérateur inscrivit quelques mots, sans doute des noms propres. Sur les murs, du sol jusqu'à la voûte, de grandes ombres s'allongeaient. C'était fantastique.

— Très intéressant, murmura de nouveau Omerod, mais tout cela est du trompe-l'œil, de la mise en scène, du bluff, en un mot. Ce bon monsieur ne connaît même pas les vrais rites du mumbo-jumbo, qu'il essaye d'imiter, mais c'est assez bon pour son public, cela l'impressionne.

Enfin, ayant achevé ses tracés cabalistiques, le général se redressa; le colonel apporta un petit trépied de bronze surmonté d'une lampe à alcool dont la mince flamme bleue brûlait sous une plaque de cuivre.

— Ah ! s'exclama M. Omerod, et, s'adressant au général de sa voix ordinaire, très calme, mais avec une note de détermination que les personnes présentes ne lui connaissaient pas :

— Je présume, général, dit-il, que vous allez jeter de l'encens sur cette plaque de métal chaud ?

Un éclair de colère alluma les yeux du nécromancien.

— Si quelqu'un se mêle d'intervenir..., commençait-il.

M. Omerod, souleva la main, et l'autre s'arrêta court.

— Je souhaite simplement expliquer, dit le membre de la société savante, que certaines herbes employées en Orient dans l'évocation des morts et dont la vraie nature est dissimulée par leur mélange avec l'encens et la myrrhe, sont en réalité de puissants hypnotiques. Il est possible que, dans quelques minutes, ces dames et ces messieurs respirent des vapeurs qui, à cause du manque d'accoutumance, leur troubleront le cerveau et les prédisposeront aux hallucinations. Il est nécessaire que je fasse cette déclaration.

De toutes les parties de l'assistance s'éleva un sourd murmure de protestation; ils étaient indignés, ces dévots, que l'on essayât de diminuer leur foi. Elles étaient déjà prêtes pour le sacrifice, ces victimes. Le général le sentit, et cette assurance le porta à la courtoisie.

— Je me garderai de contester votre assertion, monsieur, dit-il; j'en reconnais le bien-fondé pour la plupart des cas. L'encens dont j'allais me servir était parfaitement innocent; mais comme son emploi au cours de la cérémonie n'est pas officiel, j'y renoncerais pour vous être agréable.

Il jeta sur les disciples un regard triomphant :

— Mes amis, dit-il, préparez-vous ! La promesse de Rama va recevoir son accomplissement, et il ne restera plus aucun incrédule ! La voix était solennelle et respirait une conviction absolue. Sans un mot, le savant Omerod s'écarta.

— Docteur Staveley, avez-vous en votre possession la clé du cercueil ?

— La voici. Staveley la tendait. (A suivre.)

pour un automobiliste qui fait annuellement moins d'une douzaine de mille kilomètres. Mais, au-dessus de ce total kilométrique, l'impôt sur le carburant est désavantageux pour l'automobiliste.

Il faut d'ailleurs voir dans ce fait une des raisons principales de l'accroissement du nombre d'automobiles françaises qui sont entrées en Suisse en 1934, leurs conducteurs étant très attirés par le meilleur marché de la benzine.

Qu'on hausse le prix de l'essence et on verra bientôt diminuer cet afflux; sans compter que, à l'intérieur du pays, les automobilistes suisses seront durement touchés et qu'il risquera de s'ensuivre une diminution nouvelle de la circulation, au grand dommage des milliers de personnes qui vivent de l'automobile et dont beaucoup sont déjà dans une situation précaire. Est-ce leur ruine définitive qu'on veut?

**PUBLICATIONS NOUVELLES**

*Mieux viser pour mieux atteindre*, par Paul O. Althaus, traduit par Jean Ravussin. Editions Orell-Füssli. En vente au prix de 2 fr. dans les librairies et au Bureau d'adresses et de publicité directe à La Chaux-de-Fonds.

Les ouvrages sur la publicité ne manquent certes pas. L'art de faire connaître et de vendre a pris ces dernières années d'autant plus d'importance que les affaires sont devenues plus difficiles et qu'il s'agit de les développer en diminuant les frais généraux. L'apparition d'innombrables traités, élevant la publicité au rang d'une véritable science, n'est donc pas pour nous surprendre. Malheureusement, la plupart des auteurs se contentent de formuler des règles et de donner des conseils, excellents sans doute, mais théoriques. Ces écrivains sont d'ailleurs rarement des gens de métier et leurs œuvres s'en ressentent.

*Mieux viser*, en revanche, fait exception. Ce n'est pas un traité, c'est un recueil d'idées nouvelles, de suggestions, dont l'utilité a été mise à l'épreuve par son auteur, M. Paul O. Althaus, l'un des conseillers en publicité les plus connus de notre pays. En une soixantaine de pages, M. Althaus a résumé toute une vie d'expériences faites dans les domaines les plus divers de l'activité commerciale. Aucune branche n'est oubliée. Tous les gens d'affaires, aussi bien le petit négociant que le grand industriel, y trouveront le « tuyau » auquel ils n'ont pas encore songé. Une foule de renseignements nécessaires à la pratique de la publicité directe termine le volume. Ajoutons que l'ouvrage a été traduit par un publicitaire-conseil romand, M. Ravussin, et qu'il est par conséquent adapté à l'esprit de la clientèle de chez nous. En résumé, un livre fort recommandable aux commerçants et aux industriels à la recherche de moyens propres à augmenter les ventes.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher

**TRANSPORTS FUNÉBRES A. MURITH S. A.**

FRIBOURG  
Cercueils - Couronnes - Automobiles funéraires

**ON DEMANDE**

**JEUNE HOMME**

de 16-17 ans, sachant traire et connaissant travaux de campagne. Bonne occasion d'apprendre l'allemand et vie de famille. Gage 30 fr. par mois. Entrée immédiate. 11791  
Joseph Stöckli-Gauch, Fislisbach, près de Baden, canton Argovie.

**Situation**

Dame ou homme jeune et entreprenant peut se créer immédiatement situation indépendante et d'avenir comme dépositaire et chef de vente à son domicile d'une bonne fabrique. Serait mis au courant. Doit être solvable pour environ Fr. 2000.—  
Offres manuscrites sous M. R. 622, Case postale 10330 Jordils, Lausanne.

**ON DEMANDE un GARÇON**

de 15 ans, pour aider à la campagne. 11788  
S'adresser à Schneider Frères, Noréaz.

**Auguste Henry, à Nîmes, Gard, France, vous offre son vin rouge**

**Côteaux**

1er choix  
qui vous reviendra à 77 fr. l'hectolitre, tous frais compris, en votre gare. 40482

**Annonce**

**rectifiée**

La mise (1<sup>re</sup> enchères) concernant une camionnette « Chevrolet », entreposée au garage **Marti**, à la Tour Henri, **aura lieu le samedi 6 avril, à 10 heures.** 11789

**Voyageur**

pour clientèle part. du canton est demandé pour articles spéciaux de ménage sans concurrence. Forte commission.  
S'adresser sous chiffres P 40479 F, à Publicitas, Fribourg.

**A LOUER**

pour le 25 juillet  
**bel appartement** très ensoleillé, 3 chambres et salle de bains. Prix avantageux. Convientrait à petit ménage tranquille.  
S'adresser **rue Louis Chollet, 7, au rez-de-chaussée.** 11793

**Machine**

**à coudre**

Pfaff, à pied, à vendre. Marche garantie. 40483  
S'adresser **Rue de la Banque, 20, 1<sup>er</sup> étage.**

**A LOUER**

**bel appartement**, très ensoleillé, près du Collège, 2<sup>me</sup> étage : cinq pièces, cuisine et bains, chauffage central. Entrée 25 juillet.  
S'adresser : **Librairie S. P. Canisius, rue Lycée, 6.** 11787

†  
Monsieur et Madame Louis Dougoud et ses enfants, Henri et Gérard; Monsieur et Madame Irénée Romanens et leur famille, ainsi que les familles parentes, font part du décès de

**Monsieur Adrien MAGNIN**

ancien employé de l'asile de Marsens

leur cher grand-père, arrière-grand-père, oncle, parent et ami, décédé à l'âge de 83 ans, muni des secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu vendredi, 5 avril, à 8 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

Départ du domicile mortuaire, 205, rue de l'ancienne Préfecture, à 8 h. 1/4.  
Cet avis tient lieu de faire part.

†  
La Société d'assurance des chevaux des districts de la Sarine et Broye

fait part du décès de

**Monsieur Alphonse Grandgirard**

son dévoué membre du Comité

Les funérailles ont eu lieu ce matin, à Cugy.

†

Monsieur Marcel Reichlen, président du tribunal, et son fils Pierre, à Estavayer-le-Lac; Monsieur et Madame Fernand Torche, à Estavayer-le-Lac;

Monsieur et Madame Joseph Torche et leurs enfants, à Estavayer-le-Lac;

Monsieur et Madame Francis Torche et leurs enfants, à Berne;

Monsieur Bernard Torche, à Estavayer-le-Lac;

Monsieur et Madame Henri Butty et leurs enfants, à Estavayer-le-Lac;

Madame veuve Marie-Louise Butty et leurs enfants, à Fribourg;

Monsieur et Madame Charles Reichlen et leurs enfants, à Bulle;

Mademoiselle Angèle Reichlen, à Fribourg;

Monsieur et Madame Paul Reichlen et leurs enfants, à Bulle;

Révérende Sœur Jeanne d'Arc Reichlen, à Siere;

Les familles Théophile Torche; Louis Torche; Jules Thierrin et les enfants d'Amédée Torche, à Cheiry; Monsieur et Madame Henri Torche et leurs enfants, à Fribourg; Monsieur et Madame Castella-Torche et leurs enfants, à Sommentier;

Monsieur et Madame François Reichlen et leurs enfants, à Fribourg; les enfants et petits-enfants de feu Joseph, Alfred et Auguste Reichlen, à Lucerne, Bulle, Lausanne, Fribourg et Berne;

Madame veuve Steuby, à Seiry;

ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Madame Germaine REICHLIN**

née Torche

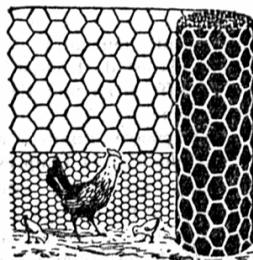
leur chère épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée le 2 avril, après de douloureuses souffrances, chrétiennement supportées, munie des secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu à l'église Saint-Laurent, à Estavayer-le-Lac, vendredi, 5 avril, à 9 h. 1/2.

Monsieur et Madame Jules Barbey-Sallin, profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie témoignées lors de leur grand deuil, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui y prirent part.

**BREGGER, Zwimpfer & Cie**

ci-devant Schmid, Baur & Cie, FRIBOURG



**Grillages métalliques**

dans toutes largeurs, avec 4 et 6 mailles.

**Grillages « HELVETIA »**

Ronces - Agrafes - Grillages verts

Rabais sur achats de rouleaux entiers.

**Nouveaux modèles d'instruments aratoires** 215-1

**Capitole**

Ce soir, à 20 h. 30, dernière représentation à tarif réduit de

**La Châtelaine du Liban**

d'après le célèbre roman de Pierre BENOIT

DÈS DEMAIN... TOUTES LES VEDETTES FRANÇAISES jouent pour vous dans

**LE BILLET DE MILLE**

VOUS VERREZ CE QUE VOUS N'AVEZ ENCORE JAMAIS VU!



**SOULIERS trotteurs pour dames**

Fr. 7.80

**AU SABOT D'ARGENT**

DUPASQUIER - FRIBOURG

**Poissons frais !!! de Norvège !!! extra!!!**

Grande vente - Très bon marché

**FILET de Cabillaud la livre 0.80**

**FILET de Norvège » 1.10**

**FILET de Colin Norvège » 1.50**

**CABILLAUD Français » 0.80**

**CABILLAUD de Norvège » 1.10**

**CUISSES de grenouilles 0.90**

extra grosses, du Lac-Noir, la dz.

Colin, Saumon frais, Merlans, Poissons du lac, etc. Escargots préparés, TOUTES LES SPÉCIALITÉS DE CARÈME



J. AELLEN Magasin : Rue du Tir, 15 Tél. 9.37  
Service à domicile - Expéditions par poste et C. F. F.

On engagerait jeune homme actif et sérieux comme 11740

**APPRENTI-CHARCUTIER**

Entrée tout de suite.

S'adresser à la charcuterie Max Fasel, rue de l'anc. Préfecture, 214, Fribourg.

**Vin 1934**

A vendre 14,000 litres de vin de Charmontley (commune de Vevey). Depuis 500 litres. Prix : 80 ct. le litre. - Adresser offres à **Loude & Cie, Vevey.**

**Marcel Rendu**

SUR LA ROUTE DE LA VIE

**Pour servir de guide à mes fils**

Entretien avec les jeunes gens

Prix : Fr. 1.25

AUX LIBRAIRIES ST-PAUL, FRIBOURG

130, Place St-Nicolas - Avenue de Pérolles, 38

**Magasin vide**

convenant pour épicerie, demandé par personne seule, date à convenir. Indiquer prix. Agence s'abstenir. Offres sous chiffres B 5398 L, à Publicitas, Lausanne.

**A LOUER**

**LOGEMENT** neuf, 3-4 chambres, cuisine, dépendances, grand jardin.

S'adresser à **Scyboz Marie-Louise, Morlon.** 1661

**Cinéma ROYAL**

Hâtez-vous...

Ce soir, à 20 h. 30, dernière représentation de l'immense succès

**LE PRINCE JEAN**

avec **PIERRE RICHARD-WILLM**

Dès demain :

**Le triomphe de la galeté**

2 heures de fou-rire

**Sidonie Panache et Chabichou**

la célèbre opérette du CHATELET de Willemetz et Mouézy Eon, avec

**BACH**

entouré d'une figuration formidable

**A LOUER**

pour le 25 juillet

bel appartement de 4 chambres et chambre de bonne. Tout confort moderne, à proximité de la gare. Vue imprenable. Prix avantageux. S'adresser **rue Fries, 3 (1<sup>er</sup> étage, gauche), Pérolles.** 11794

**Millefleurs**

Pomme de terre blanche, à chair blanche, très appréciée, semenceaux de montagne provenant de cultures à plus de 900 m. d'altitude, reconnue officiellement, **Fr. 17.50** les 100 kg. en sacs de 50 kg., franco gare destinataire. Adresser les commandes à l'Association suisse des Sélectionneurs, av. Beaumont, Lausanne. 994-5 Tél. 25.458.

**A louer**

un

**Appartement**

de 5 pièces, avec chauffage central, chambre de bain, chambre à lessive, cave, galetas, pour le 25 juillet, Bourg.

S'adresser : **Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 11654 F.**

**Terrain à bâtir**

à vendre, belle place, 2 min. du tram, à prix avantageux.

S'adresser par écrit sous chiffres P 40476 F, à **Publicitas, Fribourg.**

**A VENDRE**

foin, regain, 10 fr. les 100 kg. 11782

S'adresser : **Laiterie Estavayer-le-Gibloux.**

**MESDAMES,**

Le corset sur mesures, fait et essayé par corsetière expérimentée, vous donnera la ligne, en vous maintenant les organes en place. 11463  
Adresser-vous à **la Gerbe d'Or, rue de Lausanne, 33.** Téléph. 765.

**A VENDRE**

**RADIO GRAMO** avec 22 disques. Occasion pour cafetiers.

S'adresser sous chiffres P 11790 F, à **Publicitas, Fribourg.**

**Fiancés !**

Avant d'acheter votre mobilier, visitez ma fabrique et ses vastes salles d'exposition

Choix énorme

Prix de fabrique

Se recommande :

**P. LEIBZIG**

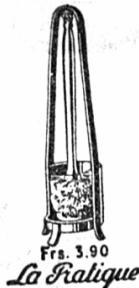
Grand'Places, 26

FRIBOURG

# Heures Saintes

- Abbé Martin-Donos :
- Douze séries de méditations pour les Heures Saintes 2.15
  - Douze nouvelles séries de méditations pour les Heures Saintes 2.15
  - Troisième série de douze méditations pour les Heures Saintes 2.15
- Mgr Dargaud : Au Cœur de Jésus agonisant, notre Cœur compatissant : Douze méditations pour l'Heure Sainte 2.—
- Mgr Gonon : Le Christ à Gethsémani 14 méditations pour l'Heure Sainte 3.20
- P. Charles Parra S. J. : Gethsémani 9 méditations pour l'Heure Sainte sur l'Agonie de Jésus 0.90
- Chan. Astruc : Une Heure Sainte, La mort rédemptrice de Jésus 0.45
- Abbé Domain : Heure Sainte Veillez et priez avec moi 0.35
- R. Père Matéo :
- Heure Sainte, broché 3.—
  - Heure Sainte, relié toile, tranche rouge 3.50
  - Heure Sainte, relié toile, tranche dorée 4.—
- R. P. Lammertyn :
- Gethsémani, Manuel d'Heures Saintes relié cuir, tranche dorée, 11.—
  - relié cuir, tranche rouge 10.—
  - relié toile, tranche dorée 8.—
  - relié toile, tranche rouge 7.—

AUX LIBRAIRIES ST-PAUL - FRIBOURG



## Porte-brosse hygiénique pour W.-C. LA PRATIQUE

Brevet No 52.486 avec brosse spéciale, seulement Fr. 3.90

Exécution en émail Duco (voir modèle) La brosse seule ne coûte que 80 ct. Longueur 43 cm., manche laqué blanc, lavable, porte la marque LA PRATIQUE.

En vente chez :

E. WASSMER, S. A. Quincailliers, FRIBOURG

### JAMBES OUVERTES Baume St-Jacques

de C. Trautmann, pharmacien, Bâle. Prix : 1 fr. 75. Contre les plaies, ulcérations, brûlures, hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczémas, coups de soleil. Dans toutes pharmacies.



Pharmacie St-Jacques, Bâle

### ESTOMAC

Vous qui en souffrez ou d'une descente, une ceinture de qualité s'impose. Très bas prix. Envoi à choix. — R. Michel, spécialiste, Mercerie, 3, Lausanne.

### Oufs à couvrir

de belles Wyandottes blanches, à 3 fr. les 15. S'adresser à Ernest Castella, Romont.

## VILLA A VENDRE

Prix : Fr. 42,000.—

Situation tranquille, vue superbe, en plein soleil. 5 min. du tram (Pérolles). Entrée à convenir. S'adr. O. Schwegler, place du Tilleul, 146.

# RADIO

## CAMPAGNE DE REPRISE

Celui qui possède un poste démodé ou un appareil ne donnant plus entière satisfaction évitera les frais de réparation et de remplacement des lampes et profitera d'une nouvelle campagne de reprise; nous invitons les intéressés à prendre connaissance des avantages de notre offre ou à les demander par écrit. Pendant quelques semaines, nous rachetons les vieux postes et offrons en échange divers modèles des marques les plus réputées.

En nous rendant votre ancien poste, vous deviendrez l'heureux propriétaire d'un modèle à la hauteur des exigences du jour. Vous jouirez d'une nouvelle garantie. Vous n'aurez plus d'ennuis de réparations ou de dépannages et ne connaîtrez plus que les bons côtés de la radio... tout cela contre le paiement d'une somme qui ne sera guère plus élevée que la dépense d'une révision complète et du renouvellement de votre jeu de lampes.

Maison de confiance concessionnée 29, Rue de Lausanne - Fribourg

## L. VON DER WEID - RADIO

ESCOMPTE AU COMPTANT — FACILITÉS DE PAYEMENT

# DOMAINE A vendre

L'Hoirie CASIMIR PERRITAZ, à Rueyres-Saint-Laurent, offre à vendre, par voie de soumission, son domaine de la contenance de 14 poses, dont une de forêt. Terrain excellent, en deux mas. Bâtiment rural en bon état, avec grenier indépendant. Eau intarissable.

Commune sans impôt.

11710

Pour voir les immeubles, s'adresser aux propriétaires et déposer les soumissions à M. Henri PAGE, syndic, à Rueyres-Saint-Laurent, jusqu'au 8 avril courant, à 12 heures.

### JE DEMANDE

une

## Jeune fille

pour les travaux du ménage. S'adresser sous chiffres P 11783 F, à Publicitas, Fribourg.

## Fiancés

Voyez nos mobiliers complets 13 pièces dep. Fr. 370.— avec literie damassée Fr. 490.—

La chambre à coucher matinée, avec armoire à glace, 3 portes, lavabo, marbre et glace, table de nuit et grand lit Fr. 450.—

avec literie bon crin

Fr. 595.—

Emb. Exp. fco.

RECORDON, meubles,

12, pl. du Tunnel,

LAUSANNE. Tél. 27 581.

à Publicitas, Fribourg.

## DOMAINE A LOUER

A louer, pour le 22 février 1936, un domaine de 100 poses de terre, situé au centre du village de Schmittin. 11734

S'adresser : 210, rue de l'ancienne Préfecture, à Fribourg.

### Plantes et graines

forestières. Plantes pour haies vives. 7 723 G. Maillefer, pépinières, La Tine (Vaud).

On demande une bonne

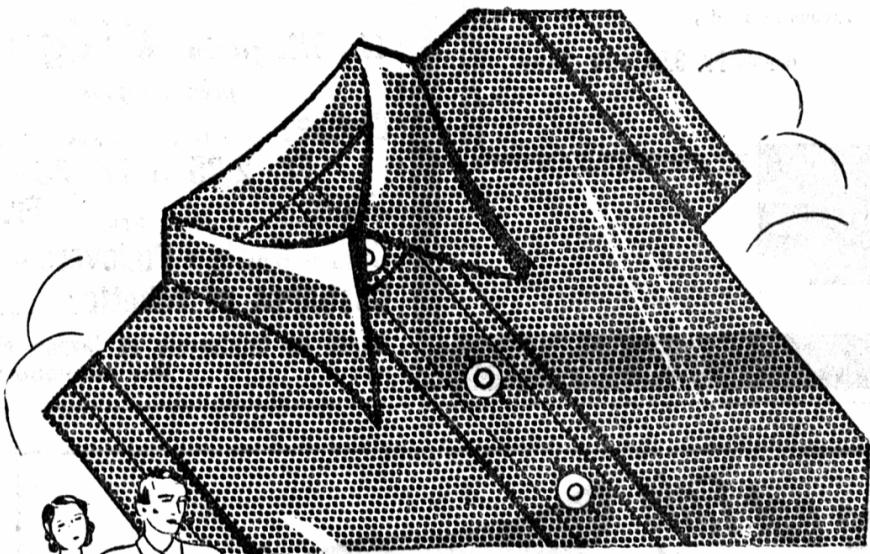
## ménagère

dans la quarantaine, pour la cuisine et le jardin. Entrée le 15 avril. Certificat demandé. 11730

S'adresser à la boulangerie M. Hauser, Romont

## Traitements modernes

par la chaleur. Procédé nouveau établi sur une base scientifique contre les rhumatismes, névralgies, asthme, goutte, obésité, grandes fatigues, fatigues musculaires des sportifs. Cure d'amaigrissement général ou local. Etablissement PARAPACK, Pérolles, 19, Fribourg, soumis au contrôle médical. Nombreuses recommandations. 40480



## Chemises polo la grande mode

POUR DAMES, MESSIEURS ET ENFANTS

## Très avantageux

- |   |          |             |          |
|---|----------|-------------|----------|
| CHEMISES POLO Gr. 35 à 44   | 1.95     | Gr. 28 à 34 | 1.75     |
| 1/4 manche, tricot coton blanc, rouge, grenat, gris, vert, bleu                               | la pièce |             | la pièce |
| Chemises polo 1/4 manche, tricot soie charmeuse en gris, bleu, grenat et blanc                |          | la pièce    | 3.50     |
| Chemises polo 1/4 manche, fil et soie en bleu, gris, grenat et vert                           |          | la pièce    | 4.90     |
| Chemises polo 1/4 manche, soie artificielle, dessins fantaisie sur fond bleu, beige et gris   |          | la pièce    | 6.80     |
| Chemises polo 1/4 manche, soie belle qualité, en beige, bleu, gris et blanc                   |          | la pièce    | 7.50     |
| Chemises polo avec longues manches, soie artificielle, en gris, bleu et beige longueur 90 cm. |          | la pièce    | 8.50     |
| Cordelières avec pompons pour chemises polo coul. à choisir                                   | -.75     | -.50        | -.30     |

## Bérets basques

Malgré le changement de la mode, le béret basque se porte de plus en plus. Nous mettons en vente notre modèle de vrai béret basque au prix unique se fait dans toutes les tailles, en marine, noir, nègre, blanc, beige foncé, ponceau et mastie la pièce

# 1.35

Voir nos vitrines

# A La Ville de Paris, Fribourg

RUE DE LAUSANNE, 2-4

**Très beau canotier** classique, paille tuyau, perlée, richement travaillé et garni plume nouvelle **13.85**

**Canotier** très habillé, jolie calotte mascottée, garni gros grain piqué, se fait en gris, beige, ciel, noir et marine **9.85**

**Forme cloche**, nouvelle calotte travaillée plis, bon coiffant, se fait en noir, marine et beige **6.90**

**Ravissant chapeau**, nouveau coiffant, relevé derrière, mouvement casquette, en panama imit., noir ou blanc **5.90**

**Joli canotier** paille fantaisie, garni ruban gros grain, 2 tons, se fait en noir et marine **4.50**

**Chapeau néora**, forme haute mode, garni cache-peigne et ruban gros grain, très en vogue à Paris **11.50**

**Capeline** très coiffante, en belle qualité laize, garnie ruban satin, se fait en noir, blanc et rouge, pour le prix incroyable de **6.90**

*Nous vous présentons quelques très beaux Chapeaux à des prix très étudiés*

Chaque modèle n'existe qu'en quantité très minime, ceci pour vous plaire et satisfaire votre goût personnel.

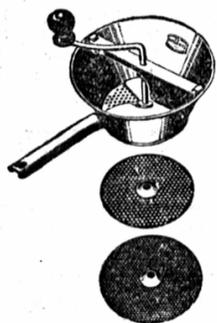
Plus de 200 genres de chapeaux différents sont en vente à nos rayons de mode, depuis Fr. 3.90 à Fr. 29.—

GRANDS MAGASINS  
**KNOPF**  
FRIBOURG

**Pèlerinage interdiocésain à Lourdes et à sainte Bernadette à Nevers**  
du 7 au 15 mai 1935  
Dernier terme d'inscription, le 8 avril  
S'adresser à la **Librairie St-Paul, Place St-Nicolas, Fribourg.**

**Vente de domaine**

Le mardi 9 avril, dès 14 h., en une salle particulière de l'auberge de **Pont-la-Ville**, le sousigné exposera en vente, par voie d'enchères publiques, le domaine que **M. Lucien Kilchær** possède au dit lieu, de la contenance de **24 poses, dont 3 poses de bois**, en un seul mas. Terrain de 1re qualité. Belle situation à proximité du village.  
Pour tous renseignements, s'adresser à **J. Bosson, agence immobilière, Grand'rue, 39, Bulle.**



**Quelques tours de manivelle et...**

vos soupes, pommes de terre, purées, confitures sont passées.

« **Passe-vite** »

la merveilleuse passoire automatique. Fonds interchangeables avec trous de différentes grandeurs.

cm 20	26	31
Fr. 6.50	8.50	9.50

**E. WASSMER S. A Fribourg**



**Pour le Printemps!**

Au **Magasin Elégance** près *Miqros*

**Blouses** pour dames et enfants, en tissu et jersey **Fr. 2.95 à Fr. 30.—**

**Jupes** tissu et jersey, depuis **Fr. 7.80**

**Cols - Gants - Pullovers - Gilets**  
**Costumes et roquettes** d'enfants

Dépôt de teinturerie et lavage chimique  
114-1 **Mme GACHOUD-BISE.**

Conservez votre santé et prenez régulièrement un bain chaud aux

**Bains des Places**

FRIBOURG  
RUE DE LA BANQUE, 22 Tél. 12.65  
ouverts tous les jours, 10 cabines 168-1



Savez-vous que « **Le Rêve** » fabrique non seulement des potagers à gaz très économiques, mais aussi d'**excellents potagers électriques**, vendus en réclame avec 15 % de remise. 47-5  
**E. WASSMER S. A., Fribourg**

**Vente juridique**

Vendredi, 5 avril 1935, dès 14 heures, devant le domicile de **Raymond Marthe**, agriculteur, à **Oberried**, l'office vendra au plus offrant et au comptant : 1 truie, 6 pores de 3 mois, 1 caisse à purlin, 1 tombereau, 3 charrettes, 1 luge, 1 collier de vache, 2 clochettes, divers outils, 1 lot de bois, 1 tas de foin, etc. 11678

Office des faillites de la Sarine.

*Quand la besogne est finie la*

**main**

**encore salie par KRISIT sera blanchie**

Sans odeur, fin et moussant, il n'attaque pas la peau, même la plus délicate

HENKEL & Cie S.A., BÂLE